



LE GUIDE

Dynamiser les territoires par l'aménagement des

TIERS-LIEUX

Présenté par
Manutan Collectivités



ÉDITO



Philippe Mallard
Directeur Général chez Manutan Collectivités

A l'heure où nombre de **collectivités territoriales** cherchent à créer de nouvelles dynamiques économiques et sociales sur leurs territoires, les **tiers-lieux** laissent entrevoir des opportunités d'avenir structurantes au service d'une ambition partagée : **mieux vivre ensemble**.

Récemment remis par le Président de la Fondation Travailler autrement à Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, le rapport de la mission Coworking : territoires, travail, numérique éclaire d'un jour nouveau l'émergence des tiers-lieux et les opportunités qu'ils représentent. Inspirant, le phénomène est aussi loin d'être marginal : la France compterait ainsi près de 1 800 tiers-lieux dont 46 % se situent en dehors des métropoles.

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Difficile de définir précisément un tiers-lieu. Imprégnés de l'identité des territoires sur lesquels ils se développent, inspirés par les femmes et les hommes qui les font vivre, puisant dans les besoins de la population pour imaginer des solutions nouvelles, irriguant les acteurs locaux, les tiers-lieux apparaissent avant tout comme des **espaces hybrides et multifformes**. Au terme de sa mission, la Fondation Travailler autrement pose une définition respectueuse de cette diversité. Pour elle, « les tiers-lieux sont des espaces physiques ou virtuels de rencontre entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Ils permettent les rencontres informelles et **favorisent la créativité issue des interactions sociales**, notamment à travers **l'ouverture, la flexibilité, la convivialité et l'accessibilité**. Chaque tiers-lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, mais tous favorisent la créativité, l'initiative et le partage, et de plus en plus l'activité économique. »

On distingue différents types de tiers-lieux. **Les tiers-lieux d'activités**, composés d'espaces de travail partagés, sont les plus connus. Ils répondent aussi bien aux besoins des jeunes entrepreneurs, des travailleurs nomades que des entreprises en recherche de flexibilité. On y vient pour partager des outils, et surtout croiser des expériences, échanger, imaginer des projets. Mais il existe aussi des **tiers-lieux d'innovation**, des **tiers-lieux sociaux**, des **tiers-lieux culturels** ou encore des **tiers-lieux de services et d'innovation publique**, déployés par les collectivités pour répondre aux attentes des usagers (maisons de services aux publics, conciergeries solidaires, commerces multi-services...).

Ouvert à Poitiers en 2017 au terme d'une réflexion collective, le tiers-lieu numérique Cobalt est un bel exemple de cette hybridation. Au cœur du centre-ville dans un vaste immeuble autrefois occupé par un journal local, il accueille des **espaces de travail partagés**, des salles de formation ou dédiées à l'organisation d'événements. Un programme d'animations ouvert aux habitants (débats, formations, ateliers, rencontres...) est également proposé. Destiné à accompagner les entreprises numériques dans leur croissance, le Réseau des Professionnels du Numérique (SPN) y a installé ses bureaux. Au centre du bâtiment, un patio et cuisine sont enfin ouverts à tous pour imaginer l'avenir autour d'un café ou simplement profiter d'un instant de détente.

Au service du bien vivre ensemble

Une chose est certaine : aussi divers soient-ils, ces espaces répondent à une ambition pleinement partagée par Manutan Collectivités : **imaginer des solutions pour favoriser le mieux vivre ensemble**. Oui, les tiers-lieux offrent une réponse à la désertification des villes moyennes, à la désindustrialisation, à la transition numérique et écologique dans les territoires. En croisant les activités et les publics, en encourageant le partage, la coopération et la mutualisation, en initiant les rencontres, en promouvant le « test and learn », en contribuant à développer des activités de proximité, ils irriguent nos territoires, bousculent les habitudes, réveillent la créativité et balaisent les idées reçues.

Toutes ces nouvelles dynamiques inspirent les équipes de Manutan Collectivités. Pourquoi ? Parce que contribuer aux enjeux sociétaux est un leitmotiv quotidien qui donne du sens. Parce que l'ADN de l'entreprise rejoint celui de ces **espaces hybrides : initiative, innovation, co-construction, collaboration, partage, collectif, ...** Parce que Manutan Collectivités porte en elle cette ambition d'élargir le champ des possibles au service de tous, en imaginant des aménagements adaptés à ces usages multiples en train de naître ici et là, à Marseille, Nancy, Châlons-en-Champagne ou Ligugé.

Belle lecture pour de merveilleux projets à venir.

Sommaire

p.6 Le contexte

- 8 Qu'est ce qu'un tiers-lieu ?
- 10 Les tiers-lieux dans leur diversité.
- 18 Les tiers-lieux, un levier de transformation économique et sociale pour les usagers et les territoires.

p.24 La méthodologie

- 26 La préfiguration du projet de tiers-lieu.
- 30 Créer un groupe d'ambassadeurs porteurs du projet autour de valeurs communes.
- 36 De l'intention à la mise en œuvre.
- 42 L'engagement des pouvoirs publics.
- 50 Concevoir les aménagements des différents espaces d'un tiers-lieu.

p.64 La boîte à outils

- 66 La Scierie des valeurs.
- 67 L'arbrifeste.
- 68 Donner du sens à vos projets.
- 69 Recenser les activités et services.
- 70 Composition du tiers-lieu.
- 72 Recenser les besoins/ressources humaines par espace.
- 73 Faire la liste des besoins/ressources matériels partagés.
- 74 Charte identitaire par espace.
- 75 Plan par espace.
- 76 La superbe équipe.
- 77 La gestion dans le temps.



Introduction

Coworking, coliving, coopération, convivialité, communs, co-développement, collectif... Dans les tiers-lieux de nombreux mots du quotidien commencent par co, qui signifie avec. Ces espaces et ces projets partagés encouragent en effet **le vivre ensemble et surtout le faire ensemble**, pour favoriser l'épanouissement professionnel et personnel dans un cadre collectif, pour générer de la créativité, de l'innovation économique et sociale, pour relier l'intelligence du cerveau à l'intelligence des mains, pour **revitaliser les territoires**, notamment en milieu rural où ils peuvent permettre le maintien de services de proximité.

Fablab, coworking, médiation numérique, services au public, offre culturelle et artistique, boutique, ressourcerie, jardin partagé... il n'existe pas de tiers-lieu type. Chacun va développer les activités et les services qui répondent au besoin du territoire dans lequel il se déploie, ce qui rend la notion parfois difficilement saisissable. C'est justement l'objet de ce guide : faciliter la compréhension de ce que peuvent être ces lieux qui se multiplient partout en France, avec le soutien grandissant des pouvoirs publics. Ces derniers sont en effet de plus en plus nombreux à mesurer la valeur ajoutée de ces espaces protéiformes dans les communes ou les quartiers, en termes de dynamique économique et sociale, mais aussi d'attractivité. Ce guide propose par ailleurs des pistes méthodologiques pour vous aider à créer les conditions favorables à l'émergence sur votre territoire d'un tel projet de proximité.

Au travers de ce guide, Manutan Collectivités vous propose de mieux saisir les opportunités que représentent les tiers lieux et de vous approprier les principales clés qui vous permettront de **développer votre propre projet de A à Z, en impliquant tous les acteurs de votre territoire**, grâce à une boîte à outils simple et pratique.





p.6 Le
contexte



QU'EST-CE QU'UN TIERS-LIEU ?

Le concept de tiers-lieu a été théorisé pour la première fois en 1989 par le sociologue américain Ray Oldenburg, sous le nom de « **third place** ». En analysant le développement des banlieues résidentielles aux Etats-Unis, sans commerces ni lieux de sociabilité, où prédominent la maison et la voiture individuelles, Ray Oldenburg a observé le délitement des liens sociaux et pointé la **nécessité de lieux intermédiaires, entre le domicile et le travail**. « Third place » désignait ainsi ces espaces de proximité accessibles à tous, **générateurs d'échanges et de vie sociale**. Aujourd'hui on entend par tiers-lieu **un espace partagé et collaboratif**. Il n'existe pas de modèle prédéfini tant un tiers-lieu peut prendre des formes diverses, selon les acteurs qui le font vivre, mais aussi selon les activités qui s'y déploient pour répondre aux besoins propres à chaque territoire: économie, culture, numérique, apprentissage, services au public, agriculture...



Si chaque tiers-lieu a sa spécificité, tous ont néanmoins une même vocation : **proposer des espaces pour (re)créer du lien, travailler et consommer autrement**. Véritables laboratoires locaux d'innovation économique et sociale, ils répondent à l'aspiration grandissante d'une transition sociétale globale, respectueuse de l'environnement et de l'homme dans sa dimension individuelle et collective. **Les tiers-lieux sont des fabriques du monde de demain**. Nous pouvons relever une série de points communs à ces lieux protéiformes qui se multiplient sur le territoire.

DES ESPACES OUVERTS ET CRÉATEURS DE LIENS

Les tiers-lieux sont des espaces de proximité et de convergence entre des personnes, des activités et des compétences très différentes qui a priori n'ont pas vocation à se rencontrer. Ils offrent un environnement ouvert et convivial où chaque personne peut se développer individuellement dans un cadre collectif. En générant de nouvelles interactions sociales, ils favorisent l'émergence de projets communs et fédérateurs. Au-delà du « vivre ensemble », les tiers-lieux sont le territoire du « faire ensemble ».



« Un agriculteur parle avec un designer, un charpentier avec un architecte, un maçon travaille avec un graphiste et un jeune de quartier fréquente un ingénieur électronique... Cette hybridation des activités et des publics réconcilie la tête et les mains, tout en créant de la mixité. »

Fondation Travailler autrement, [Mission coworking - territoires, travail, numérique.](#)



DES LIEUX DE MUTUALISATION

La mutualisation est une donnée centrale qui irrigue l'ensemble des tiers-lieux. **Mutualisation des espaces de travail, des équipements et des outils** tout d'abord, que ce soit par l'ouverture de salles de coworking ou de laboratoires de fabrication, par la création d'ateliers ou de jardins partagés. **La mise en commun matérielle a pour intérêt de réduire les coûts** pour les utilisateurs, mais aussi de **faciliter la rencontre et la coopération**. Dans un tiers-lieu, les espaces de vie communs (cuisine, cantine, café, salon...) sont souvent des zones essentielles et stratégiques puisque propices aux échanges plus informels capables d'ouvrir sur des projets personnels ou professionnels partagés.

Par ailleurs, la mutualisation touche aux savoirs et savoir-faire, pour encourager l'interconnaissance, **l'épanouissement personnel et collectif**. Les tiers-lieux remettent la question des « communs » au cœur des problématiques sociétales.



Vers l'économie de la fonctionnalité

« L'économie de la fonctionnalité est le terme qui désigne le principe de favoriser l'usage plutôt que la propriété, d'utiliser un bien partagé plutôt que de posséder un bien pour un usage individuel. **La propriété, au XXe siècle, était le principal signe de réussite sociale.** Le fait de posséder exclusivement un objet, un bien immobilier ou même un savoir est une idée qui tend progressivement à perdre son évidence. »
Grand Lyon / La Cordée, [Guide pour créer son espace de coworking](#).



1800 tiers-lieux en France

54% tiers-lieux en métropole

46% tiers-lieux hors métropoles



Chiffres : Fondation Travailler Autrement, 2018
(1463 identifiés pour la mission)

7 tiers-lieux en Corse

UN ANCRAGE LOCAL FORT

Qu'ils émergent en **milieu urbain, périurbain ou rural**, les tiers-lieux répondent aux besoins non pourvus d'un bassin de vie et viennent en complémentarité de ce qui existe déjà. Ce sont donc **des projets qui doivent être portés par les acteurs du territoire**, entreprises, associations, habitants, collectivités... Ils répondent ainsi à une logique ascendante, le « bottom up » : la dynamique du tiers-lieu se construit **par et pour les usagers** afin d'être au plus près de leurs envies et besoins.

Vouloir imposer un tiers-lieu, dans une vision descendante, c'est prendre le risque que personne ne se l'approprie vraiment, et donc de créer une coquille vide.



« **Le tiers-lieu est une démarche collective.** Bien que généralement institué par un groupe d'individus restreint et identifiable, le tiers-lieu ne peut se déployer s'il n'est pas **porté par un collectif élargi** qui participe, met de l'énergie et le fait vivre au quotidien. Ainsi le tiers-lieu va répondre à ses critères, à ses intérêts, à ses attentes, à ses talents. » [Extrait du Manifeste des Tiers-lieux](#).

LES TIERS-LIEUX DANS LEUR DIVERSITÉ

LES GRANDES TYPOLOGIES DE TIERS-LIEUX

Espaces protéiformes par excellence, **tous les tiers-lieux ont leurs spécificités** et proposent des briques de services et d'activités différentes selon les besoins des usagers et des territoires. Il est possible néanmoins de relever de grandes typologies d'**espaces partagés**, la plupart du temps enrichis d'offres complémentaires : café, boutique, espace de restauration, salle de réunion, atelier, ressourcerie, offre de formation ou de domiciliation, habitat, médiation numérique, conciergerie, espaces de création et de diffusion culturelle...

• Les espaces de travail partagés

Nombre de tiers-lieux **s'organisent autour du coworking**, espace de travail partagé et collaboratif répondant aux évolutions sociétales et aux nouveaux modes de travail à distance apparus avec le développement des **outils numériques** et de la fibre optique. A l'origine, les **espaces de coworking** attiraient principalement **les travailleurs nomades** exerçant des métiers créatifs dans les domaines du web, de la communication, du graphisme etc. Désormais ils sont **fréquentés par tout type de travailleurs** indépendants, entrepreneurs, artisans, artistes, mais aussi associations, étudiants, demandeurs d'emplois... et salariés pratiquant le **télétravail**. Cette dernière catégorie représente une part de plus en plus importante du fait de la démocratisation de cette pratique dans le monde de l'entreprise.



« **29% des actifs exerçant dans un bureau pratiquent le télétravail**, soit une hausse de quatre points par rapport à 2017, selon le dernier baromètre de l'observatoire Actineo. La tendance devrait se confirmer : d'après une étude Opinionway pour Horoquartz, 49% des salariés souhaiteraient bénéficier de ce dispositif ». [Le Monde, Télétravail, une formule gagnante 7 mai 2019.](#)



Le coworking offre une grande souplesse puisque la location d'un espace de travail peut se faire à la demi-journée, à la journée, à la semaine ou au mois. **Lieu de vie et de développement**, il peut proposer également un espace pour se restaurer et se détendre, des salles de réunion, des services type conciergerie d'entreprise, mais aussi des événements, des formations ou ateliers thématiques.

Le coliving, qu'est-ce que c'est ? Une nouvelle tendance a vu le jour ces dernières années, le coliving : des hébergements sont associés à des espaces de coworking **pour des professionnels de passage**. Le coliving répond aussi à la problématique de créateurs d'entreprises, personnes en CDD et porteurs de projets pour qui l'accès au logement peut s'avérer difficile, faute de contrat de travail ou de bilan comptable. [Le Patiot à Bouscat \(33\)](#) propose par exemple depuis 2018 un espace de coliving. L'offre est limitée à douze mois car « **il s'agit d'un tremplin** et non d'une solution pérenne. »

LIEU DE VIE
ET
DÉVELOPPEMENT

• Les ateliers de fabrication

Les **fablabs**, ou laboratoires de fabrication, sont des **espaces collaboratifs pour le prototypage et la conception** d'objets en tout genre. Ils sont équipés d'outils traditionnels et numériques, **imprimantes 3D, découpes laser, fraiseuses à commande numérique** etc. Les fablabs sont **ouverts à tous les publics**, habitants, entrepreneurs, étudiants, artistes, designers, ils promeuvent le partage des savoirs et favorisent l'apprentissage entre pairs. Chaque atelier de fabrication a **son fabmanager qui accompagne sur les aspects techniques, coordonne et anime** le lieu. Un fablab doit répondre aux critères de la [charte du Massachusett's Institute of Technology](#) stipulant que le lieu doit proposer des créneaux d'entrée libre et gratuite. C'est notamment ce qui va le différencier des [hakerspaces](#) et [makerspaces](#).



L'âge de faire

« On appelle **maker** un membre de cette nouvelle génération de bricoleurs, capables aussi bien de fabriquer des objets en utilisant des outils traditionnels que d'en effectuer la conception sur ordinateur, d'en programmer les fonctionnalités ou d'inclure dans ses projets une partie électronique. **Un maker est un bricoleur augmenté** par les nouvelles technologies. » *Fablabs etc. : Les nouveaux lieux de fabrication numérique, L. Ricard, O. Noor, C. Bosqué*



• **Les tiers-lieux de services au public**

Ces espaces partagés se développent autour de Maisons de service public, espaces publics numériques, MJC etc, pour **permettre aux habitants d'accéder en une seule fois à des services essentiels**. Selon la localité, on peut y trouver un point Poste, Pôle Emploi, Caf, services associatifs, aide juridique, mais aussi des services privés : banque, télécom, assurance ...

L'occupation des lieux par ces services peut varier selon les jours de la semaine. Parmi les **espaces publics en pleine mutation**, notons le cas particulier des **bibliothèques et médiathèques**, évoluant pour certaines en véritables tiers-lieux par l'élargissement de leurs champs d'action. On les appelle les **bibliothèques troisième lieu**.



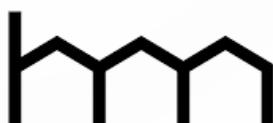
**LA GRAND'OURSE,
SAINT-SAUVANT (17)**

Depuis 2017 ce **tiers-lieu en milieu rural** (500 habitants) conjugue un espace bistrot et restauration à base de produits locaux dans une logique de circuit court, une brocante, **un espace de coworking avec salle de réunion, un espace partagé pour des travailleurs spécialisés dans le bien-être**. La Grand'Ourse propose également une programmation « musiques actuelles » riche et pointue, de nombreux ateliers et conférences. **Le tiers-lieu s'est installé dans l'ancien petit restaurant du village**, qui avait fermé faute de repreneur. Il apporte un nouveau souffle à Saint-Sauvant. D'autant plus que dans la commune un **fablab** a ouvert ses portes à l'automne 2018.

ZOOM

**LES HALLES DE LA CARTOUCHERIE,
TOULOUSE (31)**

C'est un **tiers-lieu gigantesque** qui est en train d'émerger à Toulouse dans une ancienne usine de fabrication de munitions. **Un collectif d'entrepreneurs a investi** dans cette friche industrielle de près de 5000 m2 pour la réhabiliter et la convertir en lieu dédié à la culture, à la gastronomie, au sport, à l'entrepreneuriat, avec des espaces de coworking, de restauration, salle de spectacle, cinéma, bibliothèque, mur d'escalade, salle de yoga, de danse, de fitness, auberge de jeunesse... Son objectif : « **réenchanter ensemble un lieu emblématique** de la ville de Toulouse ». Comme pour de nombreux tiers-lieux, la transition écologique est au cœur du projet des Halles de la Cartoucherie.



3 QUESTIONS À

Amandine Jacquet,

bibliothécaire, formatrice et coordinatrice de l'ouvrage

Bibliothèque troisième lieu

(ABF, 2e édition en 2017)

2

Quels champs d'activités peut-on y trouver ?

Il n'y a pas de prérequis. Une bibliothèque troisième lieu **prend en compte son contexte et le territoire sur lequel elle se trouve**. Par exemple, en hyper-ruralité où l'on trouve très peu de services, une bibliothèque peut avoir un coin café avec un point dépôt de pain, parce que c'est un besoin dans la commune. En complément de l'analyse territoriale, il y a aussi celle des besoins et des envies des publics, et la commande politique. Les services peuvent donc être très divers.



1

Qu'entend-on par « bibliothèque troisième lieu » ?

Au-delà d'un lieu de culture, c'est un lieu de vie, de lien social et de lutte contre l'isolement, mais aussi de mixité sociale. Elle implique une **horizontalisation de la relation entre les bibliothécaires et les publics**, considérés désormais plus comme des partenaires qui ont leur propre expertise. **La confiance et la convivialité** sont la base de cette nouvelle relation. Le cœur de métier reste le même : **mettre à disposition et faire la médiation** des savoirs et de l'information. Mais à partir de là, on peut articuler beaucoup d'activités autour de la bibliothèque, et développer des partenariats.



3

Qui gère ces différents services ?

Pas forcément le bibliothécaire. Ils peuvent être **assurés par des partenaires associatifs, institutionnels, privés, mais également par les publics**. Dans un troisième lieu, on leur propose de s'impliquer dans la vie de la bibliothèque, en animant un atelier, en tenant une permanence, en construisant un meuble... Cela **favorise l'appropriation du lieu**, cela permet aussi de toucher des publics plus larges.

TIERS-LIEUX THÉMATIQUES

Si certains tiers-lieux se développent de façon généraliste, d'autres affichent clairement un axe thématique.

• Les tiers-lieux agricoles

Après le coworking, le **cofarming** ? Les initiatives de ce genre se multiplient pour le **développement d'une agriculture locale et biologique**. Par exemple, la commune de Dolus dans l'île d'Oléron est à l'origine d'une [Zone Alimentaire Durable](#) : sur quatre hectares de terrain d'une ancienne colonie de vacances, le **projet propose une partie maraîchage grand public et un espace test agricole** pour de jeunes maraîchers. Autre initiative, cette fois privée : dans une petite commune des Deux-Sèvres, Marnes, un propriétaire à la retraite a lancé [un projet de tiers-lieu agricole](#) et met à disposition 43 hectares pour **faciliter l'installation de jeunes agriculteurs bio** voulant travailler dans un esprit collaboratif. Il compte en faire un lieu d'expérimentation et de réflexion sur l'agriculture et la ruralité de demain.

• Les tiers-lieux éducatifs

Les espaces partagés dédiés à l'éducation et à la jeunesse sont une **tendance émergente**. Médiation, apprentissage, formation, rencontre, loisirs se trouvent au cœur du tiers-lieu. A Tournefeuille en Haute-Garonne, la collectivité a facilité l'ouverture d'un « [espace expérimental et innovant dédié aux jeunes à partir de 15 ans](#) ». Le projet comporte un espace d'information jeunesse, une coopérative jeunesse de service, un centre de documentation pédagogique, des ateliers orientés vers les métiers manuels, un pôle de formation et d'échange de compétences, un bar, un espace multimédia avec studio radio, plateau télé et matériel vidéo... Il comprend aussi un **espace de coworking mis à disposition d'entrepreneurs, start-up, artisans**. Ce dernier est mis gracieusement à leur disposition, en contrepartie **chaque professionnel s'engage à consacrer du temps aux jeunes**, pour leur expliquer son parcours et son métier.



• Les tiers-lieux culturels

Parmi leurs diverses activités, certains tiers-lieux accueillent des artistes en résidence, proposent des manifestations, ateliers et temps de médiation culturelle pour les publics. D'autres ont fait de la **création artistique** le fil rouge de leur développement. C'est par exemple le cas de la [Halle Tropisme](#) à Montpellier qui a ouvert ses portes en janvier 2019, à l'initiative de Macadam & Illusion, coopérative d'entreprises culturelles inscrites dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Déployée sur 4000m², la Halle Tropisme est un véritable village dans la ville où l'on peut assister à une exposition, un concert, un festival, où sont également installés près de **200 entrepreneurs créatifs travaillant dans les domaines du spectacle vivant**, de l'audiovisuel, de l'édition, de la photo de la 3D, de l'illustration...

ZOOM

SEW&LAINE

A LA FIBRE DU TEXTILE BÈGLES (33)

A Bègles dans la métropole bordelaise, **Sew&Laine** est un tiers-lieu entièrement dédié à la filière textile et numérique, innovante et écoresponsable.

« *Coworking, ateliers partagés, fablab, workshops, événements, conférences, modules de formation, accompagnement de projets innovants... tout y est réuni pour qu'une communauté de professionnels et de publics, de tous horizons, **imaginent, découvrent, testent, travaillent et partagent** dans un seul but : construire le textile de demain, un textile responsable et engagé.* »

sew & laine

TIERS-LIEUX ET TOURISME, LES POINTS DE CONVERGENCE

Des passerelles existent entre le monde des tiers-lieux et celui des Offices du Tourisme. **Ils partagent la même culture de l'accueil et de l'écoute et la même aspiration à la valorisation des savoir-faire, des services, du patrimoine des territoires.** « Le rôle d'agrégateur est aussi une donnée commune. Au-delà de l'aspect information et plateforme d'aiguillage, nos approches visent également à dynamiser des écosystèmes professionnels : des acteurs du tourisme pour les uns, des acteurs socio-économiques en général pour les autres » selon la Coopérative Tiers-lieux et la Mona, réseau des offices de tourisme de la Nouvelle-Aquitaine. Les rapprochements peuvent prendre différentes formes, selon l'identité des territoires.



• La Halle, Clairac (31)

Installé dans un ancien musée, ce nouveau tiers-lieu réunit le bureau d'information touristique, un espace de coworking, un café associatif, des temps d'animations et d'ateliers. [L'initiative a été portée par l'Office de Tourisme local.](#) La mutualisation des espaces renforce la fréquentation et la dynamique générale.



• A l'Ouest, Lacanau (33)

Dans ce tiers-lieu de la côte atlantique, il y a même un endroit aménagé pour faire sécher sa planche : **c'est l'esprit work&surf !** Dans cette commune comptant 5 000 habitants l'hiver et 80 000 l'été, [l'espace de coworking A l'Ouest](#) est un véritable service pour les touristes pouvant nécessiter ponctuellement d'un lieu pour se connecter et travailler.

• Open Tourisme Lab, Nîmes (30)

Vu la fréquentation touristique de Nîmes Métropole, il n'est pas étonnant qu'une association ait eu l'idée d'y créer en 2017 l'accélérateur de startup [Open Tourisme Lab.](#) Coworking, incubation, expérimentation, tous les ingrédients sont réunis pour permettre aux porteurs de projets innovants dans le domaine du tourisme de **passer de la phase d'idée à celle de réalité.**

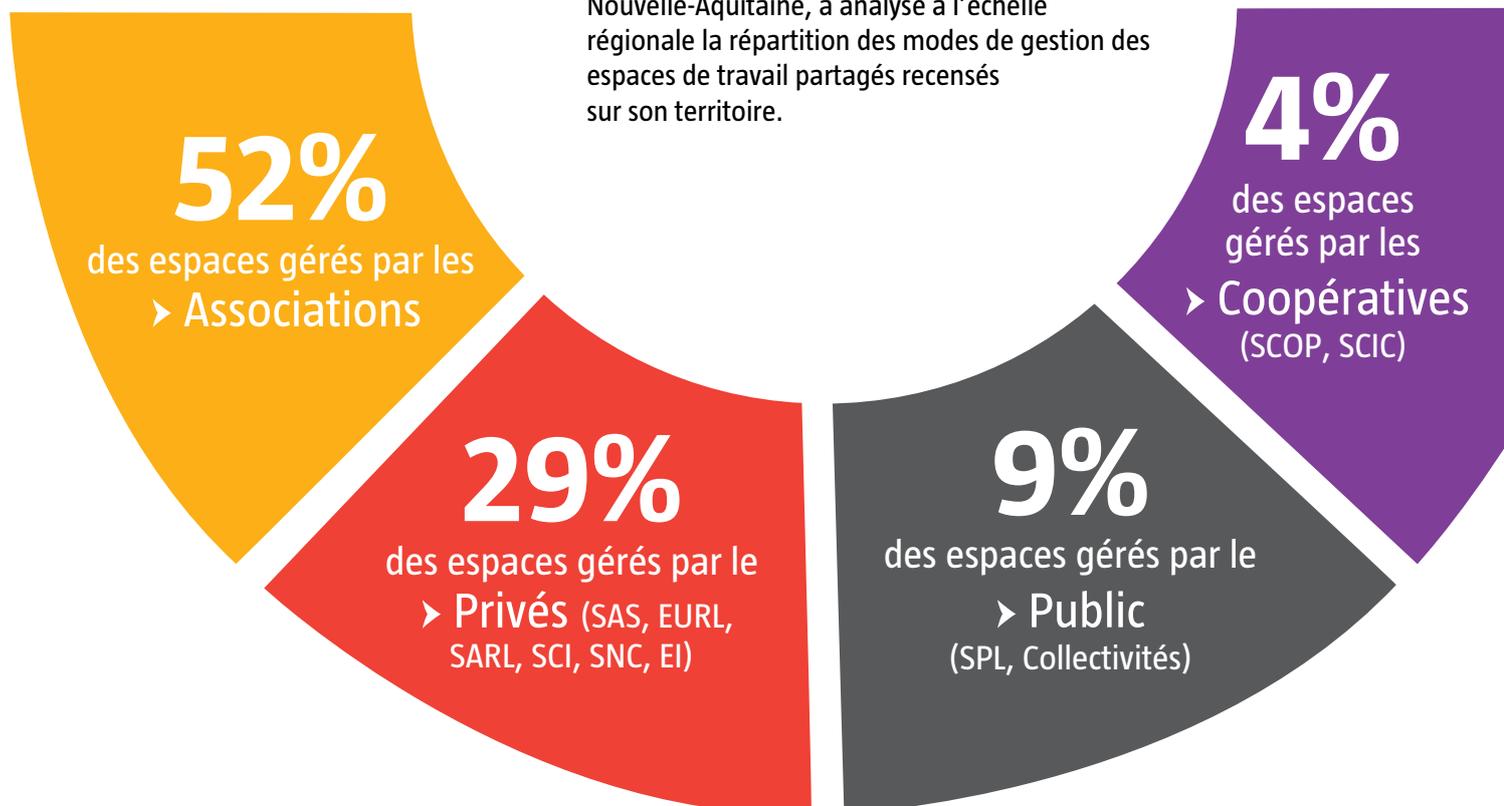


GESTION ET GOUVERNANCE

Tous les tiers-lieux n'ont pas le même mode de gestion et de gouvernance. Celui-ci dépend essentiellement du profil de la personne ou du groupe moteur, du contour du projet et de la dynamique locale enclenchée.



La Coopérative Tiers-Lieux, tête de réseaux des tiers-lieux et laboratoire des nouvelles organisations du travail en Nouvelle-Aquitaine, a analysé à l'échelle régionale la répartition des modes de gestion des espaces de travail partagés recensés sur son territoire.



Chiffres : La Coopérative Tiers-Lieux

4%

des espaces gérés par les
► Partenariats
(associations/collectivités ou
associations/privées)

0,5%

des espaces gérés par les
► Chambres
consulaires

1,5%

des espaces gérés par les
► Universités

ZOOM

LA NOUVELLE-AQUITAINE

constate également que **les modèles de gouvernance dominants ne sont pas les mêmes selon l'ancrage territorial** : en milieu rural et dans les petites agglomérations, les tiers-lieux sont majoritairement portés par des associations. Dans les agglomérations plus importantes ils sont plus souvent à l'initiative d'entreprises privées. La part du bénévolat est importante dans l'organisation et le développement du projet collectif. Cependant la tendance est à la professionnalisation de la gestion des lieux, avec notamment la création du métier de facilitateur. La Coopérative Tiers-Lieux a relevé en Nouvelle-Aquitaine une moyenne de 1,3 équivalent temps plein par tiers-lieu.

la
coopérative
tiers-lieux



Un nouveau métier : facilitateur de tiers-lieu

Il est le maillon essentiel d'un écosystème tiers-lieu. A la fois animateur, concierge, dirigeant, chargé de communication, coordonnateur, le facilitateur est le garant de la gouvernance du projet, il organise l'accueil et l'ouverture des espaces, gère les outils, veille au bon fonctionnement de la communauté... Des compétences particulières peuvent être nécessaires selon la spécificité du projet.

LES TIERS-LIEUX

UN LEVIER DE TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR LES USAGERS ET LES TERRITOIRES

Accélération d'activité économique, activation de lien social, revitalisation des territoires, l'impact du développement d'un **espace partagé et collaboratif dans une commune ou un quartier** est multiple et avéré. Le tiers-lieu, un espace d'intérêt général ?

LES BÉNÉFICES POUR LES INDÉPENDANTS ET LES TRAVAILLEURS

Les espaces de travail type coworking ou ateliers partagés ont le premier avantage de **rompre l'isolement des travailleurs indépendants**, souvent contraints à travailler seuls à leur domicile. Le cadre collectif leur offre **l'opportunité de se constituer ou de développer un réseau professionnel**, il facilite l'interconnaissance, l'émergence d'idées et la collaboration sur des projets communs selon les complémentarités entre coworkers. Ces lieux sont ainsi un réel **facteur de développement économique** pour ceux qui les fréquentent. D'autant plus que la mutualisation des équipements et des services leur permet de réduire les coûts de production.



Une friction créative

« *Untel maîtrise sur le bout des doigts un logiciel de photos ou une application ? Il peut organiser un atelier pour transmettre ses connaissances... Tel autre a besoin des services d'un freelance ou d'une compétence complémentaire pour répondre à un projet ? Peut-être que son voisin de bureau est la personne qu'il lui faut pour former une équipe et remporter le marché... »*

[L'Usine - tribu créative, Boufféré \(85\)](#)

Le télétravailleur aussi peut trouver dans les coworkings ou télécentres des **espaces de sociabilité, sources d'épanouissement professionnel** qui s'additionnent aux bénéfices sur la qualité de vie du travail salarié à distance : moins de temps passé dans les transports, moins de fatigue, donc plus d'efficacité et plus de temps libre.



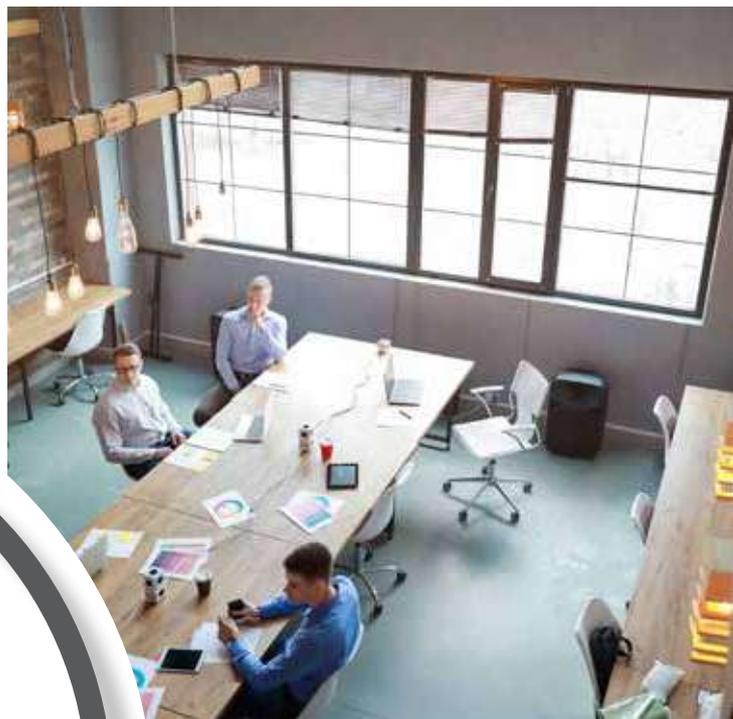
UNE SOURCE D'ÉMANCIPATION POUR LES USAGERS

Dans ces espaces hybrides que sont les tiers-lieux on peut donc travailler à ses projets professionnels et personnels dans un **cadre convivial et bienveillant**, prototyper des objets ou en fabriquer d'autres, bénéficier de médiation numérique, accéder à un service public essentiel ou à une ressourcerie, venir pour un spectacle, suivre une conférence, faire ses courses à l'épicerie, participer à un atelier d'artisanat, cultiver un jardin partagé, suivre une formation... Et en venant pour une de ces activités l'opportunité est donnée de découvrir toutes les autres. Pour les usagers réguliers et l'ensemble des habitants les tiers-lieux sont ainsi des espaces de ressources de proximité mais aussi des **espaces d'ouverture** où accéder à ses droits culturels, ses droits à l'activité, et renouer avec le pouvoir d'agir. Ils participent de ce fait à l'émancipation des individus, dans un cadre collectif créant du lien et de la richesse sociale.

UN OUTIL D'INCLUSION

Différents tiers-lieux proposent gratuitement des actions visant à remettre à flots des publics en difficulté.

2 exemples



LES USINES, À LIGUGÉ (86)

ont lancé le dispositif « [Fablab solidaire](#) » en partenariat avec [la Fondation Orange](#), la Mission Locale d'Insertion et un Foyer de jeunes travailleurs. Un cursus de formation est proposé à des jeunes en rupture pour leur permettre de développer de nouvelles compétences basées sur le « faire ».



ZOOM

L'ESCALIER, À SAINT LÉONARD DE NOBLAT (87)

porte une formation de développeur web avec [Simplon](#), réseau d'écoles sociales et solidaires inclusif. Des personnes éloignées de l'emploi sont formées à un métier porteur pendant sept mois. Elles obtiennent une certification reconnue (titre professionnel niveau III, bac+2).





LA REVITALISATION DES TERRITOIRES

• Le maintien des services de proximité

Lorsqu'ils permettent le maintien de services de proximité ou de commerces comme les épiceries, les cafés, les restaurants, les tiers-lieux apportent [une réponse aux problématiques de désertification des zones rurales](#), des centres-bourgs ou des périphéries. En palliant les besoins non pourvus d'une commune, ils agissent pleinement dans le champ de l'innovation sociale. La présence d'un large panel de services et/ou d'un **espace de coopération et d'expérimentation** favorise le maintien des actifs sur un territoire. En milieu rural, elle peut attirer des urbains souhaitant **développer ou créer une activité professionnelle dans un cadre favorable** à leur qualité de vie.



Un vrai service pour la population

« Le Mazier se trouve à Bourbon l'Archambault, une commune de 2600 habitants dans l'Allier. Il réunit un café associatif, **un fablab, un espace de coworking** et nous avons un projet de résidence d'artistes. L'Allier c'est un territoire qui n'est pas très attractif, pour les jeunes actifs notamment. On s'est rendu compte qu'un espace de coworking permettait de sensibiliser, de montrer aux gens qu'il existait ici aussi des espaces potentiels de réseau et de construction d'activité économique. C'est aussi un territoire qui est parfois isolé en termes de réseau numérique, il y a des zones blanches, où même le téléphone portable ne passe pas. Donc un lieu comme Le Mazier, dans un centre-bourg d'une communauté de communes de 14 000 habitants, c'est **un vrai service pour la population**. Je suis à l'origine de l'idée mais un tiers-lieu c'est une aventure collective et j'ai très vite été rejointe par des habitants du territoire qui voyaient l'intérêt d'ouvrir un tel lieu. »

Stéphanie Cante, fondatrice du Mazier-bocage numérique, Bourbon l'Archambault (03)





ZOOM

LE CHAMP COMMUN AUGAN (56)

A Augan, 1460 habitants, **le Champ Commun** contribue depuis 2010 au maintien de commerces et de services en milieu rural, pour et avec la population. Le tiers-lieu s'organise autour d'un bar café-concert, d'une épicerie, d'une micro-brasserie et d'une auberge accueillant des touristes et des groupes en formation. En février 2019 le Champ Commun a ouvert une cantine proposant une cuisine à partir de produits provenant de 60 producteurs locaux, car l'intention est bien de développer un projet « avec le territoire et ses acteurs », de créer « un lieu favorisant la distribution et la promotion des entreprises et des associations locales, celles qui aiment s'appeler paysanne, artisanale et artistique. » Ce projet coopératif est organisé en SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Elle compte plus de 150 sociétaires et 7 salariés.

Le Champ Commun
Commerce coopératif de proximité



• Une vie sociale dynamisée

La multitude d'événements organisés par les tiers-lieux et ouverts aux habitants sont autant de temps **d'animation pour une commune**, d'occasions de rencontre, d'échange, de partage, sans barrière socioprofessionnelle ou générationnelle, propres à générer du lien. Ces espaces collaboratifs vont également faciliter **l'émergence de projets communs et fédérateurs entre les habitants, les associations, les collectivités, les entreprises...** une dynamique vertueuse pour les résidents et acteurs d'un bassin de vie amenés à construire ensemble, faire preuve de créativité pour écrire une histoire commune. L'épanouissement est individuel et collectif. L'implication des citoyens dans la vie locale est régénérée.

• **Une source d'activité économique**

Outre l'activité économique générée par un tiers-lieu, son implantation et son développement vont avoir un **impact direct et indirect sur la vie économique locale**. La réhabilitation du site va par exemple nécessiter l'intervention de plusieurs artisans à proximité, ses activités vont attirer des usagers qui fréquenteront les commerces de la commune ou du quartier... La création d'un **espace de coworking** génère en moyenne 57 000 euros de dépenses supplémentaires dans les commerces de la commune, et 50 000 euros de recettes fiscales.

Dans le Cantal, le Pays de Murat a engagé depuis 2008 une politique forte d'accueil de télétravailleurs **en misant sur le numérique comme source d'attractivité territoriale**. Télécentre, espace de coworking, résidences d'entrepreneurs ont ainsi vu le jour dans la Communauté de Communes. Après cinq ans, une étude d'impact a permis de mesurer les [retombées démographiques et économiques](#) de l'expérimentation : sur les 1,9 million d'euros générés par les nouveaux arrivants, 1,2 million ont été réinjectés dans l'économie locale, ce qui a permis la création de 61 emplois directs et indirects.

• **L'économie des tiers-lieux suivant leur superficie**



Chiffres : Fondation Travailler Autrement, 2018



TEAMWORK
Community
COWORKING
THINK PROBLEM SOLVING
MOTIVATION
SOCIAL
freedom
MODERN relax!
flexible
creative

p. **24** La
méthodologie



LA PRÉFIGURATION D'UN PROJET DE TIERS-LIEU

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Pour **construire un projet de tiers-lieu** qui réponde aux enjeux d'un territoire et à ses besoins, il est indispensable de sonder dans un premier temps les acteurs locaux, entreprises, associations, habitants, structures sociales, etc., pour **mesurer leurs attentes, leurs problématiques et leurs envies**. Même si vous avez déjà identifié un ou plusieurs axes de développement pour un futur lieu collaboratif, ce travail préalable enrichira et affinera votre réflexion. Par ailleurs, ce premier contact autour du projet permettra au plus grand nombre de découvrir la démarche engagée, et donc de se l'approprier plus facilement. Vous pouvez réaliser ce **travail de diagnostic** de différentes façons :





POINT DE VIGILANCE

Pour bien préfigurer votre projet, il est essentiel d'avoir une vision fine du contexte économique, social, culturel, politique, numérique et technologique dans lequel il s'inscrit.



• La rédaction d'un sondage,

diffusé largement par mail ou via les réseaux sociaux. À titre d'exemple, dans le cadre de la création d'un tiers-lieu accueillant des projets et entreprises à forte valeur ajoutée dans les domaines du développement durable, de l'innovation et du numérique, la Communauté de l'Ouest rhodanien (69), a créé [un questionnaire](#) visant à « mieux comprendre qui seraient les usagers potentiels du lieu et à intégrer ces usagers dans la conception du lieu : design des espaces, offre de services, modèle économique, etc. ». Même chose pour la ville de Meudon, qui a demandé au cabinet de conseil Greenworking de concevoir [un sondage](#) dans le cadre d'un **projet de tiers-lieu de travail**. Il interroge les salariés et entrepreneurs sur leurs pratiques (temps de transport domicile-travail, fréquentation ponctuelle ou régulière de télécentres ou coworking, pratique du travail à distance...) et leur intérêt potentiel à utiliser des **espaces flexibles** (motivations à fréquenter un tiers-lieu, attentes en matière d'espaces de travail, de services et d'équipements dans le tiers-lieu, tarifs attendus pour la location d'un poste de travail...).

Le **questionnaire dématérialisé** peut également être adapté en version papier et diffusé dans des lieux publics, mairies, médiathèques, MJC, Offices de tourisme, commerces... afin de toucher un public plus large.

• La réalisation d'une enquête de terrain,

en allant directement interroger un large panel de personnes et structures. Ce travail peut être mené par les services de la collectivité, il peut également être pris en charge par une association, un collectif, un groupe d'étudiants en partenariat avec une université, un journaliste...



Prendre le pouls d'un territoire

*En 2018, Hélène Bannier, journaliste indépendante, a participé à une [enquête de territoire](#) pour la Communauté de Communes de Mortagne-sur-Sèvres en Vendée. La collectivité travaillait sur la faisabilité de transformation du château de Landebaudière, à la Gaubretière, en tiers-lieu dédié à l'économie et à la culture. « Je me suis immergée dans le tissu local et suis allée interviewer de nombreux acteurs de l'économie, de la culture, du numérique, de la jeunesse, des habitants de tous âges. Ce travail permettait de **prendre le pouls du territoire**, de mesurer la pertinence de la création du tiers-lieu, de faire remonter les besoins, les attentes, les réticences et craintes de certains... mais aussi **les bonnes idées** auxquelles les commanditaires n'avaient pas forcément pensé. Il s'agissait aussi de mesurer l'existant, afin que le futur tiers-lieu ne vienne pas en concurrence des activités déjà en place sur le territoire. Parallèlement, cette présence physique sur le terrain faisait connaître le projet auprès de la population, et facilitait ainsi la **détection de potentielles forces vives** prêtes à participer à l'aventure. »*

LA PÉDAGOGIE MOBILISATRICE

Certes la notion de tiers-lieu tend à se démocratiser, mais gardez à l'esprit que la majorité des personnes dans votre ville ou votre commune n'en a probablement jamais entendu parler. **La pédagogie va donc s'avérer incontournable** pour faire comprendre ce qu'une telle initiative peut apporter au territoire en termes de développement et d'attractivité. On vous demandera ce que le nouveau projet va coûter à la collectivité, et donc au contribuable. Un temps de sensibilisation sera **l'occasion de présenter ce qu'un futur tiers-lieu peut rapporter.**

Une réunion publique peut être l'occasion de présenter au plus grand nombre l'amorçage de votre travail sur l'émergence d'un tiers-lieu, et d'expliquer plus largement la dynamique des espaces collaboratifs à l'échelle locale, régionale et nationale, en vous appuyant sur des exemples concrets. Cet événement offrira aussi la possibilité d'identifier de nouvelles personnes susceptibles de devenir parties prenantes dans la création du futur lieu.

Au sein des collectivités, élus et collaborateurs dans les services peinent à se projeter dans la démarche tiers-lieu car celle-ci est trop abstraite ? Pourquoi ne pas organiser une **visite d'espaces collaboratifs déjà existants** dans le département ? Voir de ses propres yeux de tels lieux en activité, rencontrer des fondateurs, des usagers, des porteurs de projets qui pourront témoigner de la plus-value apportée par ces fabriques de l'innovation, rendront les choses plus concrètes.

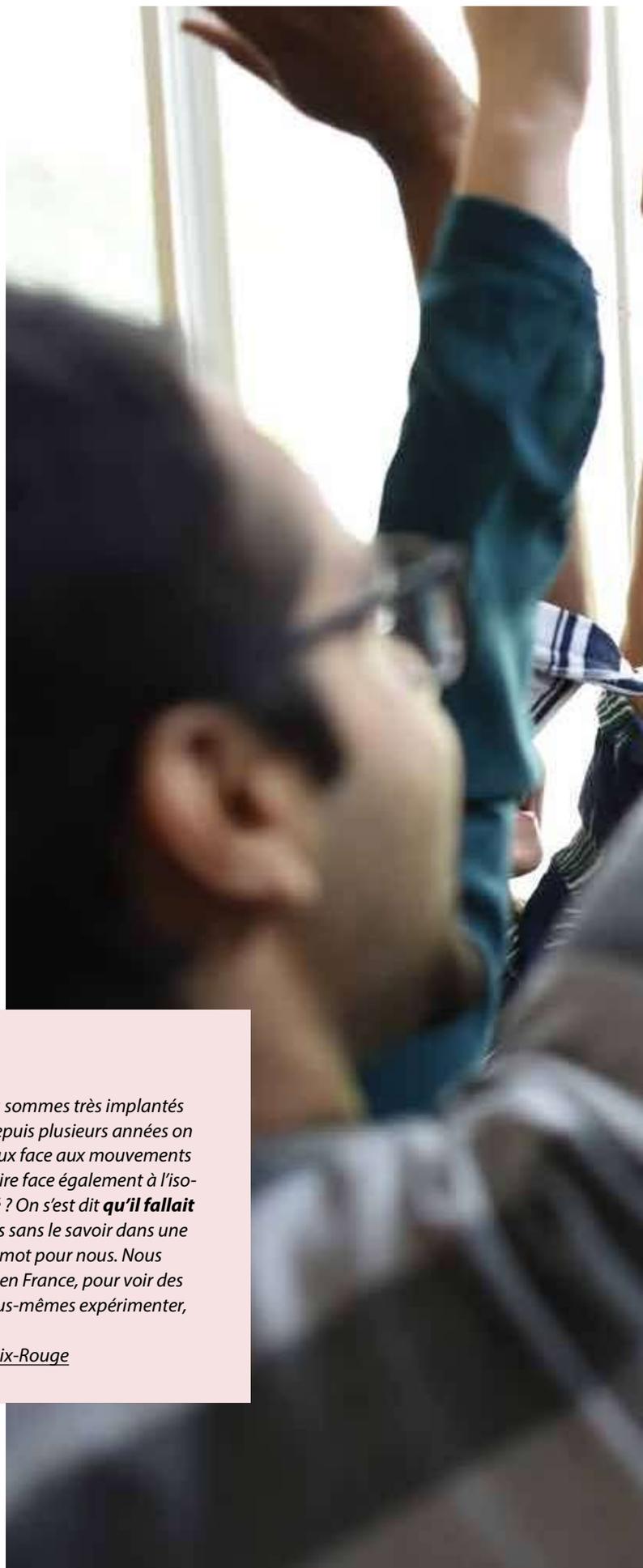


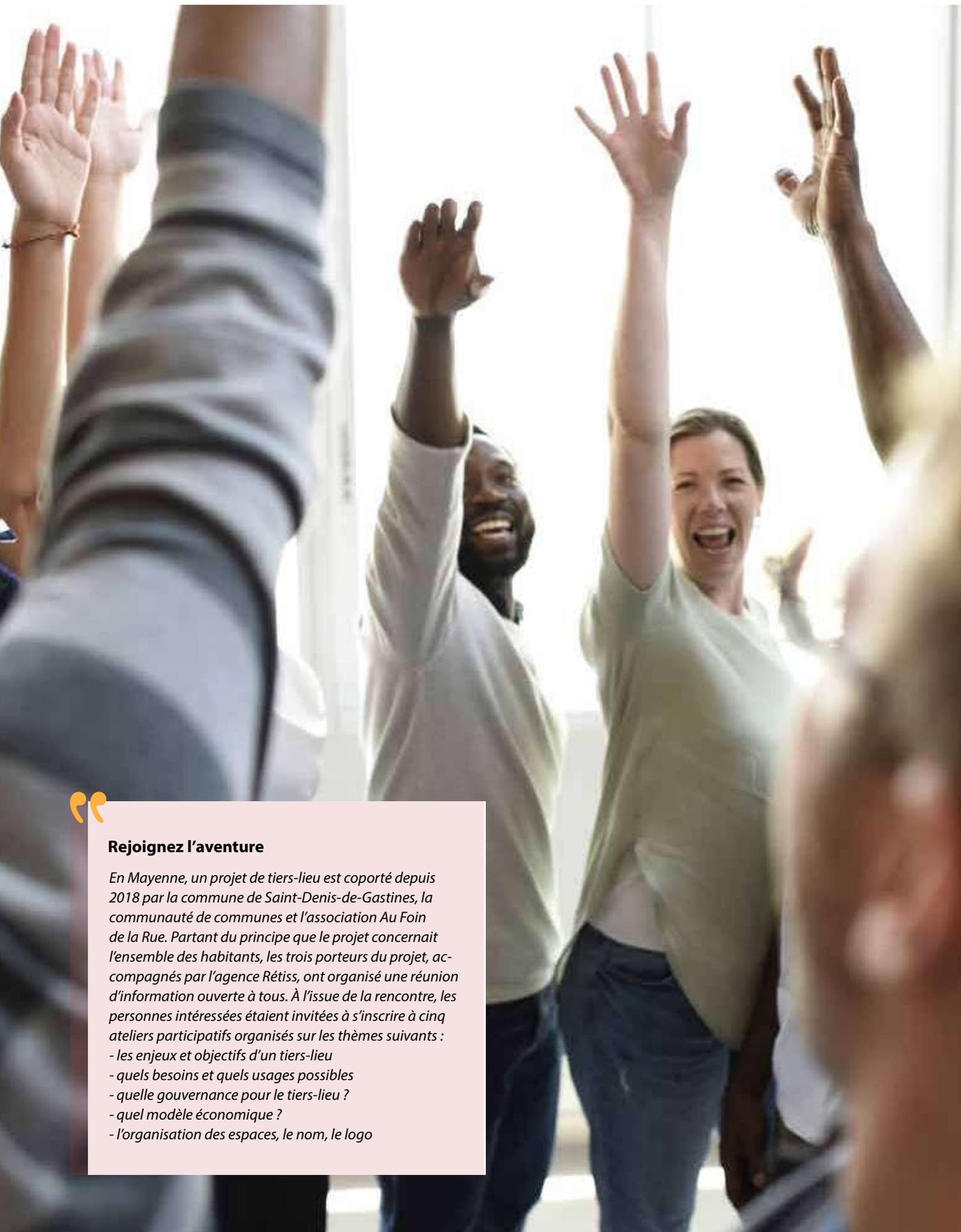
Voyage d'études en tiers-lieux

« La Croix Rouge c'est 60 000 bénévoles et 18 000 salariés. Nous sommes très implantés localement et cette présence territoriale est notre force. Mais depuis plusieurs années on se pose une question : comment continuer de faire vivre nos lieux face aux mouvements de désertification et de raréfaction du bénévolat ? Comment faire face également à l'isolement social, qui est l'un des principaux maux de notre société ? On s'est dit **qu'il fallait qu'on se réinvente et qu'on travaille autrement.** Nous étions sans le savoir dans une démarche tiers-lieu, c'est une personne extérieure qui a posé le mot pour nous. Nous avons ainsi fait des voyages d'études dans différents tiers-lieux en France, pour voir des personnes travailler différemment, et pour s'inspirer afin de nous-mêmes expérimenter, principalement en milieu rural. »

Simon Cahen, directeur adjoint des activités bénévoles à la Croix-Rouge

Les bulletins d'information municipale et les médias de proximité sont aussi un bon vecteur pour faire connaître votre projet, son intérêt pour le territoire, et présenter globalement ce qu'on entend par tiers-lieu.





Rejoignez l'aventure

En Mayenne, un projet de tiers-lieu est coporté depuis 2018 par la commune de Saint-Denis-de-Gastines, la communauté de communes et l'association Au Foin de la Rue. Partant du principe que le projet concernait l'ensemble des habitants, les trois porteurs du projet, accompagnés par l'agence Rétiss, ont organisé une réunion d'information ouverte à tous. À l'issue de la rencontre, les personnes intéressées étaient invitées à s'inscrire à cinq ateliers participatifs organisés sur les thèmes suivants :

- les enjeux et objectifs d'un tiers-lieu
- quels besoins et quels usages possibles
- quelle gouvernance pour le tiers-lieu ?
- quel modèle économique ?
- l'organisation des espaces, le nom, le logo

CRÉER UN GROUPE D'AMBASSADEURS PORTEURS DU PROJET AUTOUR DE VALEURS COMMUNES

Le travail préalable de diagnostic du territoire et de pédagogie vous aura permis d'éprouver la pertinence de votre projet et de vérifier s'il remporte une certaine adhésion auprès du tissu local. Organisé de façon participative et inclusive, il vous aura aussi facilité la **détection des premiers ambassadeurs**, citoyens, collectifs, associations, entreprises, prêts à se mobiliser pour faire vivre le projet de tiers-lieu. Si la dynamique est encore timide, n'hésitez pas à **communiquer auprès de structures prescriptrices et têtes de réseaux**, pour qu'elles relaient l'information. Vous craignez que le groupe ne soit au contraire trop important ? Ne fermez pas les portes trop vite, les contours du groupe se préciseront dès que ce dernier entrera dans le vif du projet.



LE PROFIL DES AMBASSADEURS



Faire preuve de motivation est évidemment une donnée incontournable pour participer à la démarche. Certaines personnes vont vouloir s'engager parce qu'elles souhaitent **défendre des valeurs et contribuer à l'émergence d'un projet local porteur de sens**, d'autres peuvent y voir un **intérêt professionnel ou personnel** direct, ou au contraire s'impliquer uniquement pour se sentir utiles socialement.

Au-delà de la motivation, les participants doivent avoir **du temps à consacrer aux missions** à mener pour la création du tiers-lieu. La capacité à **travailler en groupe** est également essentielle, d'autant plus que l'aventure commune peut réunir des personnes aux profils très différents.

POINT DE VIGILANCE

L'ambassadeur jouera pleinement son rôle s'il adhère au projet collectif. Sa motivation ne peut pas être uniquement personnelle ou professionnelle.

Clarifiez les raisons pour lesquelles les ambassadeurs souhaitent s'engager dans la création d'un tiers-lieu. Quelles sont leurs principales attentes ? Accélérer une dynamique économique ? Régénérer la vie sociale d'un territoire ? Mutualiser des espaces de travail et des outils ? Encourager l'innovation ? Faciliter la rencontre entre des personnes et des métiers différents ? ...

Demandez-vous si les raisons qui vous incitent à vous lancer dans la création d'un tiers-lieu peuvent répondre aux attentes de futurs utilisateurs, habitants et acteurs du territoire.



COMMENT RASSEMBLER AUTOUR D'UN PROJET ET DE VALEURS COMMUNES

Au-delà des motivations et ambitions de chacun, quelles sont les valeurs communes qui fédèreront les ambassadeurs autour d'un même projet ? Des exercices collaboratifs existent pour clarifier les valeurs partagées par les membres d'un collectif :

L'arbrifeste

pourra préciser et renforcer ce premier exercice collaboratif : dessinez un arbre sur un paperboard et munissez-vous de post-it. Sur les racines, indiquez **les valeurs** qui ont été retenues par le biais de l'exercice précédent. Placez sur les branches **les principes de fonctionnement** qui permettront de consolider ces valeurs. Sur les feuilles, vous préciserez **les pratiques à mettre en oeuvre**. Quelles sont vos **attentes finales** ? Ce seront les fruits de votre arbre. La constitution d'un groupe pilote permet de prendre en compte les besoins et attentes des futurs utilisateurs du tiers-lieu dès le début du projet.

La scierie des valeurs

Chaque participant se munit de plusieurs post-it et note sur chacun une valeur. Cette première étape doit se dérouler rapidement afin de favoriser la spontanéité. Vient ensuite la mise en commun : on empile les doublons, on fait des rapprochements par synonymie, et on enlève la moitié des post-it, ceux proposant les valeurs les plus éloignées ou les moins partagées. Dans un troisième temps, les participants réduisent encore de moitié le nombre de post-it, et répètent l'opération jusqu'à **obtenir les trois à cinq valeurs prépondérantes du groupe.**

RECENSER ET HIÉRARCHISER LES BESOINS

Voilà maintenant un groupe pilote réuni autour de valeurs communes. Il va devoir préciser les contours du futur tiers-lieu, en fonction des besoins recensés par le biais des sondages, enquêtes de territoire et réunions publiques. Ateliers partagés, coworking, fablab, boutique, offre culturelle, conciergerie d'entreprise... les attentes identifiées peuvent être nombreuses et variées, et il ne sera probablement pas possible de toutes les intégrer dans le projet, du moins au début. **Prenez le temps d'identifier les besoins prioritaires** et ceux qui ne le sont pas. Vous pouvez le faire à l'aide d'un tableau tel que celui-ci. Positionnez les étoiles en fonction de la réalité de votre territoire.

**EXEMPLE DE TABLEAU PERMETTANT LA HIERARCHISATION DES BESOINS
(PRIORITAIRES, NON PRIORITAIRES)**

	AVANT	SOUHAIT	COMMENT
Lien social	*	* * *	Réunir des personnes sur des centres d'intérêt communs à tous les profils sociologiques. Exemple : la cuisine, le bricolage, internet, le sport, la lecture, le spectacle.
Lien intergénérationnel	*	* *	Mixer les tranches 6-12 ans et 24-45 ans et les 60-75 ans. Attirer les 24-45 qui forment le trait d'union entre les enfants et les seniors. Partager les expériences entre les publics.
Accès numérique	*	* * *	Accès facilité aux pratiques numériques : internet, réseau sociaux, codage ...
Accès culture	* *	* * *	Renforcer la culture, le patrimoine local : spécificités culturelles régionales.
Travail partagé	*	*	Mixer les profils sociaux-professionnels avec des espaces de coworking.
Accès services Publics	*	* *	Créer des points d'accès de premier niveau aux services publics dans des espaces publics existants qui peuvent être réaménagés.
Création projets	*		Dédier des espaces à la création de projets spécifiques. Exemples : fablab, repair'café à partir de friches industrielles ou bâtiments non exploités.
Accès commodités		* *	Amener une commodité dans un tiers-lieu existant en recherche de fréquentation.

Chiffres : La Coopérative Tiers-Lieux

FAIRE VIVRE ET PÉRENNISER LE COLLECTIF PORTEUR DU PROJET

- **Mise en place logistique**

Pour favoriser la communication en interne autour du projet, plusieurs possibilités : vous pouvez créer un blog ou un groupe Facebook. Des outils de travail collaboratif type GoogleDrive, ou Framasoft pour ceux qui recherchent des alternatives éthiques à Google, permettront de partager et stocker des documents.



• Identification des compétences et complémentarités

Chacun de ses membres va apporter son savoir et son savoir-faire sur un aspect particulier. C'est la force d'un groupe. Cette complémentarité sera un moteur pour le collectif dans la création du projet. Certaines compétences vont être particulièrement utiles. Demandez-vous si, parmi les ambassadeurs, certains pourraient avoir les profils suivants :

Le communicant :

il sait trouver les mots pour partager l'enthousiasme et l'énergie du projet, informer sur son avancée et le faire connaître au plus grand nombre.

Le spécialiste des subventions :

il sait où trouver des ressources financières et il a des notions budgétaires pour penser le modèle économique.

Le développeur web :

il prend en charge la création d'une boîte à outils numériques et d'un site internet, indispensables à court et moyen terme.

L'expert en droit :

il appréhende les logiques juridiques liées à la création d'un tiers-lieu.

Le graphiste :

il saura mettre en images l'identité du projet.



A plusieurs,
on peut cumuler les compétences qui permettront
d'atteindre les objectifs fixés.

Le spécialiste des relations publiques :

il a une bonne connaissance du tissu local et peut nouer des partenariats stratégiques pour le développement du tiers-lieu.

Le chef de projet :

il porte la vision du futur tiers-lieu et coordonne le projet global. Il sait prendre les décisions stratégiques et assurer les arbitrages quand ils sont nécessaires.



• Le rythme du projet

« Rome ne s'est pas fait en un jour. [Cobalt](#) non plus ! » écrivent les porteurs de ce tiers-lieu numérique implanté à Poitiers. **La démarche tiers-lieux que vous entreprenez va prendre des mois, peut-être même plusieurs années.** Pour continuer avec l'exemple de Cobalt, entre le moment de la création d'une communauté d'acteurs prêts à porter le projet et l'inauguration du lieu en 2017, deux ans se sont écoulés. Le processus de création sera sûrement ponctué d'obstacles et de moments de doutes qui pourront conduire les membres du groupe pilote à réinterroger les raisons de leur investissement. Ou bien ils pourront connaître des périodes où ils seront moins disponibles pour mettre de l'énergie dans le projet. **Le collectif est justement là pour qu'une prise de relais puisse avoir lieu** entre les différents membres.

L'engagement dans la structuration d'un tiers-lieu pourra être chronophage à certains moments stratégiques, mais cet investissement sera pour chacun hautement valorisable, notamment sur le plan professionnel. De quoi maintenir la motivation.

Organisés régulièrement, **des temps de rencontres** maintiendront la dynamique collective, faciliteront l'émergence de projets communs et développeront le sentiment d'appartenance. **Des ateliers thématiques** permettront également de travailler sur la gouvernance, le modèle économique, la définition des règles de fonctionnement du futur espace, etc.



DE L'INTENTION À LA MISE EN ŒUVRE

DÉFINITION DES PREMIÈRES BRIQUES D'ACTIVITÉS ET DE SERVICES

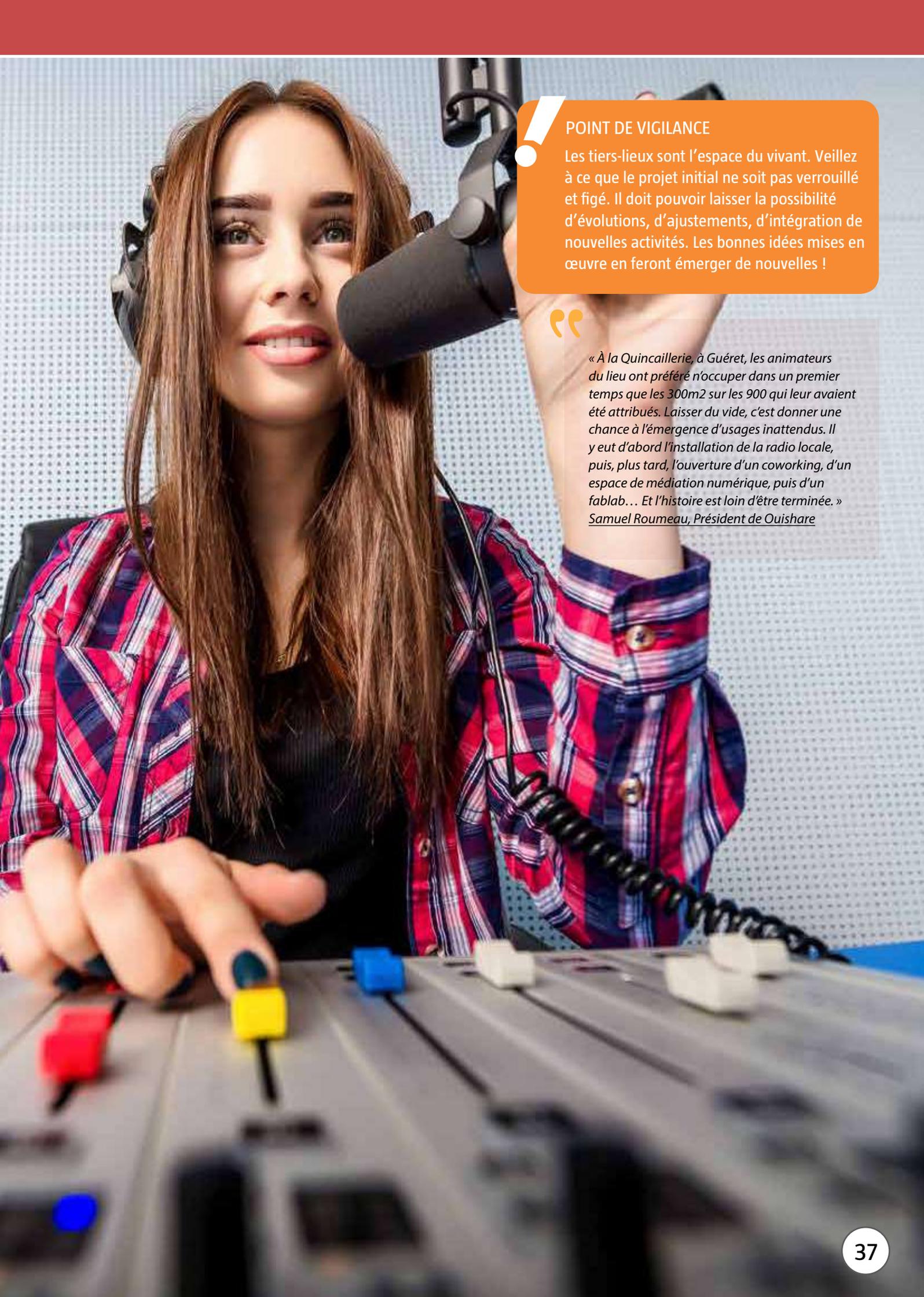
Ateliers partagés, ressourcerie, espace de médiation numérique, jardin collectif, fablab, coworking, maison des entreprises, commerce, services au public, animation culturelle... Le diagnostic de territoire et la mobilisation d'un groupe d'ambassadeurs vous ont permis de dégager les principales briques d'activités et de services du futur tiers-lieu, afin que celui-ci réponde aux attentes du territoire et de ses acteurs.



L'identité du tiers-lieu se profile. Il peut être généraliste ou avoir des contours thématiques :

- ▶ **Tiers-lieu de travail** (coworking, ateliers partagés...)
- ▶ **Tiers-lieu d'innovation** (fablab, hackerspace, médialab...)
- ▶ **Tiers-lieu de service au public** (organisé autour d'une maison de service au public, d'un office du tourisme...)
- ▶ **Tiers-lieu culturel** (industries créatives, médiathèque troisième lieu...)

Vous avez aussi désormais une idée bien plus précise des utilisateurs qui fréquenteront l'espace collaboratif : entrepreneurs, artisans, artistes, chercheurs, demandeurs d'emploi, étudiants, habitants, touristes... Vous pouvez désormais **réfléchir au nom de votre tiers-lieu**, qui soulignera son intention et son identité.



POINT DE VIGILANCE

Les tiers-lieux sont l'espace du vivant. Veillez à ce que le projet initial ne soit pas verrouillé et figé. Il doit pouvoir laisser la possibilité d'évolutions, d'ajustements, d'intégration de nouvelles activités. Les bonnes idées mises en œuvre en feront émerger de nouvelles !



*« À la Quincaillerie, à Guéret, les animateurs du lieu ont préféré n'occuper dans un premier temps que les 300m² sur les 900 qui leur avaient été attribués. Laisser du vide, c'est donner une chance à l'émergence d'usages inattendus. Il y eut d'abord l'installation de la radio locale, puis, plus tard, l'ouverture d'un coworking, d'un espace de médiation numérique, puis d'un fablab... Et l'histoire est loin d'être terminée. »
Samuel Roumeau, Président de Ouishare*

L'IDENTIFICATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES

Quelles que soient les spécificités et l'identité de votre futur tiers-lieu, les besoins seront matériels, humains et financiers.

• Les besoins matériels

Le lieu : très vite va se poser la question du lieu dans lequel installer l'espace collaboratif, à moins que le projet n'émane du constat qu'un équipement dans la commune ou le quartier est sous-utilisé.

POINT DE VIGILANCE

Ne perdez pas de vue qu'avant d'être un espace physique, un tiers-lieu est avant tout un projet collectif. Il peut donc commencer à vivre sans pour autant avoir quatre murs et un toit pour l'abriter. Il existe dans votre commune un bâtiment abandonné et vous vous dites qu'il peut être un point de départ à un tiers-lieu ? Attention à l'effet d'aubaine. Pas de tiers-lieu sans dynamique citoyenne et ascendante.



On peut observer [différentes typologies de lieux](#) accueillant des projets transversaux et collaboratifs :

- ▶ Les lieux devenus **partagés** (maison de service public, médiathèque, bureau de poste, maison des associations, office du tourisme, espace public numérique...)
- ▶ Les lieux **transformés** (restaurant, café, salon de coiffure, maison d'habitation...)
- ▶ Les lieux **déjà programmés** (bureaux, ateliers déjà existants...)
- ▶ Les lieux à **réhabiliter** (friches industrielles, gares à l'abandon, bâtiments patrimoniaux...)

Les équipements : bureaux, chaises, armoires, ordinateurs, imprimantes pour les espaces de travail, machine à café, frigo, four, vaisselle, fauteuils, canapés, étagères pour les espaces de vie, constitueront le **mobilier et les équipements de base de tout tiers-lieu**.

Ensuite, selon ses spécificités, le lieu collaboratif pourra nécessiter du matériel supplémentaire. Si l'idée est d'ouvrir un **fablab**, il faudra investir dans des **imprimantes 3D**, d'autres ordinateurs, de l'**outillage** classique, voire d'autres **outils numériques** pour la création de laboratoires de fabrication plus importants. Votre projet intègre l'ouverture d'un café ou d'une épicerie ? Il va falloir vous équiper en conséquence.

Mobilisez vos ressources. En fonction des activités et des services qui ont été identifiés, **faites un listing précis de vos besoins matériels**. Avant d'établir le budget correspondant, gardez à l'esprit que vous ne partez pas de rien. Dans les réseaux des personnes et structures qui portent le projet ou le soutiennent, vous trouverez des ressources. Un habitant sera peut-être ravi de vous faire don d'un four ou d'un canapé qu'il n'utilise plus ! L'ancrage territorial et l'ancrage réseau que vous avez amorcés avec le diagnostic de territoire faciliteront largement la **mobilisation de ressources** dans le quartier ou la commune.



• Les besoins humains

Qui pour animer le lieu ?

Ouvrir et fermer les portes ?

Entretenir le bâtiment ?

Assurer la gestion administrative et financière ?

Faire le lien avec le territoire ?

Si de nombreuses missions peuvent être accomplies bénévolement par les utilisateurs, **une personne salariée** assurant l'animation de la communauté, la médiation, le développement, est quasi incontournable. Cette personne a le nom de « **facilitateur** ».

Selon la [Coopérative Tiers-lieux](#), le facilitateur est « **la clé de voûte de la réussite des tiers-lieux** ». Elle a ainsi entamé une étude pour « faire reconnaître ce nouveau métier auprès du Répertoire National des Certifications Professionnelles. » La Coopérative des tiers-lieux organise aussi régulièrement des formations au métier de facilitateur, sous forme de 4 modules :

- ▶ **Socle transversal** : analyser et développer son projet au regard de son environnement et de la culture tiers-lieu.
- ▶ **Gestion et pilotage** : gestion des ressources et pilotage financier, outillage juridique, usages et normes.
- ▶ **Dynamique de coopération** : mettre en place une dynamique collective et communiquer de façon adaptée.
- ▶ **Fonctionnement et interfaces** : comprendre et analyser les relations fonctionnelles et sociales entre les individus dans une organisation.



POINT DE VIGILANCE

Assurez-vous des moyens humains pouvant gérer l'accueil dans votre futur tiers-lieu. Cette mission peut être remplie par un facilitateur, ou par les usagers eux-mêmes.

LES DÉPENSES D'UN TIERS-LIEU

Loyer
40%
à **60%**



Frais
d'exploitation
15%

Maintenance/
équipements
12%

Salaire
21%

Marketing
5%

Alimentation
et autres
5%

QUEL MODÈLE ÉCONOMIQUE ?

Location d'un lieu, travaux de rénovation, assurances, acquisition de mobilier et d'équipements essentiels, consommables, charges de fonctionnement (eau, électricité, gaz...) accès internet, salaire(s) et cotisations sociales... **votre projet de tiers-lieu va engager des coûts fixes et des coûts variables.**

Quelles ressources financières pour arriver à l'équilibre ? Elles dépendront essentiellement des briques d'activités et de services qui intégreront l'espace partagé et de l'engagement des pouvoirs publics.

• Les revenus liés aux activités propres :

- ▶ **L'abonnement** des entrepreneurs et télétravailleurs pour accéder à un espace de coworking et bénéficier des services qui y sont proposés.
- ▶ **La location** de salle de réunion, de conférence ou de séminaire à des structures extérieures.
- ▶ **La vente de produits**, par exemple lorsque le tiers-lieu s'organise autour d'un commerce, épicerie, bar, restaurant...
- ▶ **La vente de services** comme la formation, l'accompagnement de projet, le conseil, notamment dans les fablabs, les MediaLab.

• L'apport de fonds publics

Les pouvoirs publics peuvent intervenir de [trois principales façons](#) dans le financement des tiers-lieux :

- ▶ Par un financement structurel.
- ▶ Par un co-financement des services proposés (une activité de coworking va par exemple obtenir le soutien d'un service de développement économique).
- ▶ Par un financement ou co-financement de projets dont le tiers-lieu est à l'initiative, ou dont il est partenaire.

L'ENGAGEMENT

DES POUVOIRS PUBLICS

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

De quelle manière une ville, une commune ou une intercommunalité peut-elle s'engager dans la création et le développement d'un tiers-lieu sur son territoire ? Elle doit tout d'abord **clarifier son positionnement**. La collectivité porte-t-elle et finance-t-elle le projet ou se présente-t-elle comme facilitatrice ?



Un outil de politique publique

« Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à se saisir des tiers-lieux comme outil de politique publique pour stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation, soutenir la **transition numérique**, accompagner les politiques d'accueil de nouvelles populations, créer de nouveaux lieux de médiation ou d'inclusion. »
Ocalia, catalyseur de transitions territoriales



• De ce choix dépend notamment le portage du projet et sa gouvernance :

- ▶ L'initiative est publique, la **collectivité locale** impulse et finance le projet.
 - ▶ Le portage est mixte, il engage également des associations et/ou des entreprises.
 - ▶ Le projet est privé, il est initié par un collectif, une association, une société, la collectivité n'intervient pas dans le portage mais peut venir en appui pour favoriser l'émergence du tiers-lieu.
- Différents statuts juridiques sont ainsi possibles : SARL, SAS, SCI, Coopérative (SCOP, SCIC), association, collectivité locale.

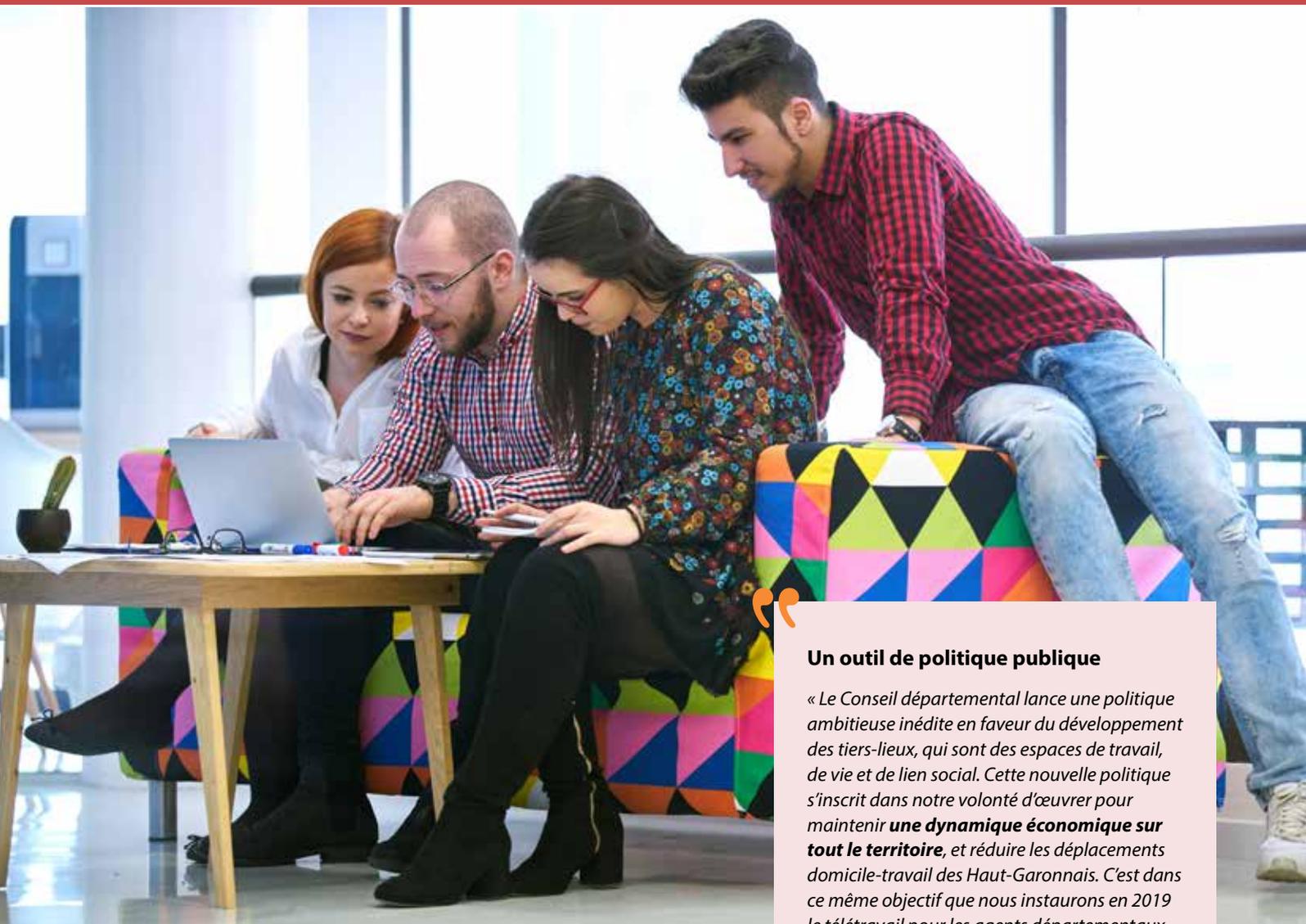


• **La collectivité peut jouer le rôle de facilitateur de différentes façons :**

- ▶ Elle peut mettre **des locaux** à disposition pour l'implantation physique du tiers-lieu.
- ▶ Elle peut apporter son **expertise du territoire** et participer à la détection de nouvelles forces vives d'un bassin de vie.
- ▶ Elle peut offrir un **soutien logistique**, à l'occasion de la réhabilitation ou de l'aménagement d'un lieu par exemple, ou dans l'organisation d'événements.
- ▶ Elle peut **mobiliser de l'ingénierie** pour faciliter la constitution de dossiers de demandes de financement ou de réponses à des appels d'offre.
- ▶ Elle peut se faire **relais de communication** et diffuser les informations relatives au tiers-lieu, dans sa phase de développement et lorsqu'il est opérationnel.
- ▶ Elle peut être à l'initiative d'un **appel d'offres** afin que des experts dans le montage de projets de tiers-lieux mènent le diagnostic de territoire et la préfiguration du futur espace hybride. Différentes structures sont spécialistes dans l'accompagnement de tels projets : la Coopérative des tiers-lieux, Les Imaginations Fertiles, OuiShare, la Compagnie des tiers-lieux, Ocalia, Retiss...



Dans les collectivités locales, les services économiques sont en général les premiers à mesurer l'intérêt de l'implantation d'un tiers-lieu, mais bien d'autres services peuvent s'emparer de la question dans la mesure où ces **espaces d'innovation** agissent dans d'autres champs : développement durable, action sociale, économie sociale et solidaire, culture, mobilité, démocratie participative, aménagement du territoire, éducation...



Un outil de politique publique

« Le Conseil départemental lance une politique ambitieuse inédite en faveur du développement des tiers-lieux, qui sont des espaces de travail, de vie et de lien social. Cette nouvelle politique s'inscrit dans notre volonté d'œuvrer pour maintenir **une dynamique économique sur tout le territoire**, et réduire les déplacements domicile-travail des Haut-Garonnais. C'est dans ce même objectif que nous instaurons en 2019 le télétravail pour les agents départementaux, volontaires, dont les missions le permettent. »
Georges Méric, président du Conseil départemental de Haute-Garonne

L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Certains départements s'emparent de la question des tiers-lieux. C'est notamment le cas de la Haute-Garonne qui met en œuvre en 2019 un accompagnement spécifique dont pourront bénéficier les porteurs de projets publics, associatifs et privés, et qui se traduit par un appui en ingénierie et un soutien financier. Son objectif est de **réduire les déplacements pendulaires** vers la métropole toulousaine, ce qui permet de limiter les gaz à effet de serre tout en assurant une meilleure répartition de l'activité économique.

Depuis 2015, le département de la Drôme facilite également l'émergence de tiers-lieux innovants par le biais d'appel à projets. Il a lancé en 2019 l'appel à projets « **Tiers-lieux et inclusion numérique** » pour consolider les actions déjà existantes ou permettre la création de nouveaux projets. [Pour le département les enjeux sont multiples](#) :

► **Mailler de façon cohérente le territoire** avec des points d'ancrage de la médiation numérique et des lieux de transmission et d'apprentissage intergénérationnels.

► **Accompagner la transition numérique** notamment auprès de Drômois les plus éloignés ou en difficulté avec le numérique.

► **Développer le travail en réseau** et la mutualisation pour une approche transversale du territoire afin de répondre aux besoins de l'ensemble des usagers et contribuer à la dynamique de la revitalisation des centres-villes et des villages.

LA RÉGION

300 tiers-lieux à l'horizon 2021, c'est l'objectif que s'est fixé la Nouvelle-Aquitaine. Cette région est pionnière sur le plan national. Elle a déjà soutenu l'ouverture et le développement de plus d'une centaine d'**espaces partagés et collaboratifs**, soit 50% des tiers-lieux néo-aquitains. Pour intensifier le maillage territorial et permettre à chaque habitant d'accéder à un tiers-lieu « à moins de 20 minutes de chez lui », la Région a lancé l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Tiers-lieux 2019-2021 ». L'enjeu est de soutenir de 20 à 25 projets par an au cours des 3 prochaines années en mobilisant un budget régional d'environ 1,4 million d'euros par an. La Nouvelle-Aquitaine n'est pas la seule à avoir une politique de développement des tiers-lieux. L'Île-de-France, Région qui compte le plus d'espaces partagés en France, a consacré en 2018 3,5 millions d'euros pour le soutien à l'aménagement.

POINT DE VIGILANCE

Le projet de création de tiers-lieu ne doit pas être motivé par la captation de subventions. Le point de départ doit être la volonté citoyenne.

• Le soutien au développement des tiers-lieux numériques en Hauts-de-France

La Région Hauts-de-France soutient le développement d'un réseau régional de **tiers-lieux numériques**. Les bénéficiaires sont les intercommunalités ou les structures désignées par l'intercommunalité pour concevoir et gérer le lieu. L'objectif est triple :

- ▶ **Stimuler l'innovation** numérique des territoires.
- ▶ **Soutenir et animer le développement** à l'échelle intercommunale d'un réseau de tiers-lieux numériques, ayant plusieurs fonctions dont fablab, coworking, aide aux porteurs de projets numériques et médiation.
- ▶ Développer une véritable **culture de l'intelligence collective et de l'innovation créative** dans les Hauts-de-France.

Autre exemple, la Région Occitanie a lancé au printemps 2019 l'appel à projets « Labellisation Tiers Lieux Occitanie » pour les espaces de travail collaboratifs, les fablabs et les espaces de médiation numérique de plus de 12 mois, afin de valoriser ce type de structure et améliorer leur visibilité.







« Dans les campagnes aussi les tiers-lieux représentent une vraie opportunité pour les gens de se réunir autour de projets partagés. Ensemble, ils dynamisent et valorisent leur territoire. C'est pourquoi nous voulons leur donner les moyens d'agir et de concrétiser leurs projets. »

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



L'ÉTAT

Du côté de l'État, l'année 2019 est celle de la mobilisation pour les tiers-lieux, après la remise à l'automne 2018 du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » de la Fondation Travailler autrement. Le gouvernement a lancé le programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens », avec un double objectif : **consolider** la dynamique des tiers-lieux partout sur le territoire et **donner les moyens d'agir** aux porteurs de projets locaux.

Différentes formes d'accompagnement sont mises en oeuvre :

- ▶ **L'amorçage** : pour les projets jouant un rôle de tête de réseau local et pouvant nécessiter d'une subvention d'amorçage sur deux ou trois ans, afin de constituer leur équipe et trouver l'équilibre économique, l'Etat lance l'appel à manifestation « Fabriques de Territoire ». Pour les tiers-lieux implantés dans les quartiers prioritaires de la ville, l'Etat propose une aide majorée dans le but de soutenir le déploiement et la diversification des activités numériques.
- ▶ **Le soutien à l'investissement** : l'État soutient les tiers-lieux en projet ou existants en les rendant éligibles aux subventions d'investissement gérées par les préfets, ceci pour faciliter l'acquisition d'espaces et les travaux d'aménagement. Action Logement finance l'investissement dans les espaces de coworking.
- ▶ **Les recettes d'exploitation** : pour ceux qui cherchent à consolider leur compte d'exploitation, l'État propose des sources de financements liées à des services d'intérêt général qui procurent au gestionnaire du lieu des revenus d'exploitation complémentaires.
- ▶ **Les locaux** : si un collectif ne dispose pas encore de locaux, l'Etat expérimente la mise à disposition de lieux vacants (ancien tribunal, bureau, friche...) dont il est propriétaire. Parallèlement, il organise une bourse aux locaux, avec des partenaires privés tels que SNCF Immobilier, pour permettre aux porteurs de projets de concrétiser leur initiative.



L'engagement de l'état en chiffres

300

fabriques de territoire
d'ici 2022, dont 150 en QPV*
(budget : 45 millions d'euros).

15

millions d'euros
pour l'appui à la création
de tiers-lieux ruraux.

30

fabriques numériques
dans les quartiers de la poli-
tique de ville (100 000 euros
par tiers-lieu).

50

millions d'euros
pour accompagner la création
d'espaces de coworking.

1

maison France Service
au moins par canton. Ce sont
des tiers-lieux administratifs qui
regroupent au moins 9 opérateurs
comme la poste, Pôle Emploi,
CNAM, MAS, CNAF, services fiscaux...
(30 000 euros/an par maison
France Service).

* Quartier prioritaire de la ville.





L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne peut être un **levier financier** pour les porteurs de projets de tiers-lieux.

Le Fonds Social Européen (FSE) soutient les projets des organismes publics et privés visant en particulier à adapter les travailleurs et les entreprises aux mutations économiques, à favoriser le retour et le maintien dans l'emploi, à intégrer les personnes défavorisées et à lutter contre les discriminations dans l'emploi.

Autre fonds structurel, le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale en corrigeant les déséquilibres entre les régions de l'Union européenne. Les investissements du FEDER se concentrent sur des domaines dont certains sont au cœur de la vie des tiers-lieux :

- ▶ L'innovation et la recherche
- ▶ La stratégie numérique
- ▶ Le soutien aux petites et moyennes entreprises
- ▶ L'économie sobre en carbone.



Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) peut aussi apporter un soutien financier à un projet. À titre d'exemple, il cofinance le projet [Port@il, « Pôle rural télétravail @nimation intergénération loisirs »](#). Celui-ci est porté par Familles Rurales et vise à développer les tiers-lieux dans les campagnes.

CONCEVOIR LES AMÉNAGEMENTS DES DIFFÉRENTS ESPACES D'UN TIERS-LIEU

Vous avez identifié le bâtiment qui abritera le tiers-lieu. Il est désormais temps de penser à l'**agencement des différents espaces**, en fonction de l'identité globale du projet et des différentes activités qui vont s'y dérouler, tout en prenant en compte la configuration initiale des locaux à votre disposition.



POINT DE VIGILANCE

Assurez-vous que le lieu pressenti peut garantir la sécurité des publics et qu'il sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

UN LIEU À L'IMAGE DU PROJET

• Matérialiser l'esprit des tiers-lieux

La configuration et l'aménagement de l'espace doivent **matérialiser l'esprit des tiers-lieux**. Le bâtiment doit être ouvert et accueillant. Il est aussi important de réfléchir à l'emplacement stratégique des différentes activités qui s'y déploieront, de façon à favoriser le lien social et intergénérationnel. Ne cloisonnez pas outre mesure les espaces, chaque usager doit pouvoir rejoindre les zones qu'il souhaite fréquenter sans pour autant être coupé du contact des autres activités qui se déroulent dans le tiers-lieu. D'un **aménagement pertinent** dépendra en partie la réussite de **la rencontre des publics**. Vous projetez l'installation d'une zone dédiée aux pratiques culturelles et artistiques ? Pourquoi ne pas la rapprocher par exemple d'un espace dédié à la médiation numérique, afin de faciliter la rencontre et le dialogue entre des usagers aux profils différents ?



Pour les résidents du quotidien, coworkers, artisans, jardiniers, artistes, etc., l'aménagement du lieu doit être conçu de manière à **faciliter l'appropriation**, et répondre à cette question : **comment faire pour que tout le monde s'y sente bien ?** Un tiers-lieu est en effet cet espace intermédiaire entre le premier lieu (domicile) et le deuxième lieu (travail). Il doit donc être confortable, chaleureux, et ne pas être clivant dans les choix de mobilier, des décorations, des couleurs, etc.



N'oubliez pas qu'un tiers-lieu est tout sauf rigide et figé. Les espaces doivent pouvoir être **évolutifs et modulables**, et ce à plusieurs titres :

- Pour permettre **l'intégration de nouvelles activités** et services à court, moyen ou long terme. En effet il est fort probable qu'une fois opérationnel, le tiers-lieu ait à répondre à de nouveaux besoins identifiés en interne par les usagers, ou en externe par les acteurs du territoire.
- Pour rendre possible **la polyvalence des différentes salles**. Une même pièce pourra accueillir simultanément plusieurs activités compatibles. Dans un espace de restauration/snacking par exemple on peut aménager un pôle d'accès numérique, proposer un service de conciergerie d'entreprises, programmer des expositions...

Ceci permet d'**optimiser l'occupation de l'espace tout en facilitant les liens** entre les différents utilisateurs du tiers-lieu. Par ailleurs, une même salle pourra changer de fonction au cours de la journée, de la semaine ou du mois, accueillant tour à tour différents services publics de proximité, pouvant faire office de salle de réunion, d'espace d'atelier créatif, etc.

La polyvalence et la flexibilité des espaces impliquent de penser l'aménagement avec du mobilier et du matériel spécifiques. L'installation du projet de tiers-lieu rend nécessaire la rénovation en profondeur d'un bâtiment ? Demandez-vous où les cloisons fixes sont réellement indispensables, et où il serait judicieux d'opter pour des cloisons amovibles qui permettront de modifier facilement le découpage et les usages d'une salle. Même chose pour le mobilier : **privilégiez des tables, chaises, armoires, étagères légères ou sur roulettes**, pour qu'elles soient facilement déplaçables.

Le découpage et l'aménagement des espaces doivent aussi répondre à cette vocation des tiers-lieux qui est de favoriser les échanges générant des idées, des collaborations, des projets communs. La configuration du lieu doit ainsi offrir un équilibre entre des zones dédiées au **travail individuel**, et des zones pensées pour créer **une dynamique collective**.



« Dans un tiers-lieu, il n'y a pas de sous-lieux, chaque espace est au contraire propice aux frottements, aux futures collaborations et à la création de projets. Valoriser le champ des possibles, c'est aussi prononcer les espaces de « vides » afin de privilégier les échanges entre membres. Espaces de circulations, espaces de transitions, espaces de services, il ne peut pas y avoir d'espace déshérité ou relégué à une simple fonction. »

[Coopérative Tiers-lieux, aménager votre espace](#)

POINT DE VIGILANCE

Vous réhabilitez un bâtiment destiné à accueillir le tiers-lieu et vous installez les prises électriques. Ne perdez pas de vue que les usages des espaces pourront être amenés à évoluer, placez les prises à des endroits stratégiques, et en nombre suffisant.





• Un lieu qui réponde aux besoins identifiés

Coworking, fablab, ressourcerie, action culturelle, café, services publics, médiation numérique, studios de répétition... la configuration de l'espace doit aussi **répondre concrètement aux activités projetées dans le tiers-lieu.**

Pour concevoir un lieu qui réponde aux attentes et à l'identité de votre projet, prenez quelques minutes pour placer **les attentes de la communauté.** Rendez-vous en page 64 de la section boîte à outils pour davantage de précisions.



Listez collectivement

- Ce dont **vous ne voulez pas** dans votre lieu.
- Ce qui fait **l'unité de votre communauté** au sein de votre lieu.
- **Les lieux qui font rêver** les membres du collectif, et ce qu'ils ont en commun.

Prenez aussi le temps d'**analyser les caractéristiques des différents espaces** du tiers-lieu (luminosité, qualité de l'air, température, insonorisation) pour répartir les différents pôles d'activité et de services. Un espace partagé type coworking va par exemple nécessiter un éclairage naturel direct suffisant pour de bonnes conditions de travail, quand des ateliers de fabrication peuvent requérir une isolation phonique performante pour contenir le volume sonore des outils et machines.



SIX ESPACES EXEMPLARISÉS

Voici différents types d'espaces qu'il est possible de trouver au sein d'un tiers-lieu. Comme indiqué précédemment, leurs usages ne sont pas figés, ces lieux peuvent être flexibles et polyvalents. À chacun de les moduler selon la réalité de son projet, les opportunités et les contraintes de son bâtiment.



P. 56

**ESPACE
FABLAB/
MAKERSPACE**



P. 57

**ESPACE
HUB SOCIAL**

P. 58

**ESPACE
COWORKING**

P. 59

**ESPACE
DE VIE / SNACKING /
REPAIR'CAFÉ**



P. 60

**ESPACE
EXTÉRIEUR/
JARDIN PARTAGÉ**

P. 61

**ESPACE
BIBLIOTHÈQUE /
MÉDIATHÈQUE /
TIERS-LIEU CULTUREL**



ESPACE FABLAB/MAKERSPACE

Dans ces lieux de prototypage et de fabrication ouverts à tous les publics, on travaille en solo ou de façon collaborative, on fait preuve de créativité, on manie les outils traditionnels et numériques, **on apprend essentiellement entre pairs et on documente ses pratiques**. Autant d'activités qui vont idéalement nécessiter des microzones dédiées.



Les différentes zones

- Zone pour les machines à commande numérique.
- Zone de rangement des outils traditionnels.
- Zone de partage de connaissances et de travail en commun.
- Zone de stockage des matériaux : bois, métaux, tissus...
- Zone informatique.

Ambiance

Atelier et Do It Yourself.

Produire

partager COLLABORER DÉSIGNER

FABRIQUER former
documenter
PROTOTYPER

Les équipements

imprimantes 3D, ordinateurs, découpe laser, brodeuse numérique, découpeuse vinyle, fraiseuse à commande numérique, visseuses, marteaux, établi, circuits électroniques, ponces, mobilier modulable, armoires de rangement et de stockage, tableau, aspirateur, chaises et tables...

Accessibilité

Espace à l'accès réglementé (matériel onéreux et/ou dangereux).

Flexibilité des usages

La zone équipée de **postes informatiques** et celle dédiée au partage de connaissances/travail collaboratif peuvent être regroupées au même endroit. Grâce à du **mobilier modulable** permettant notamment de créer des îlots ou de grandes **tables de travail**, cet espace pourra être converti en lieu consacré à la formation, aux workshops, ou en salle de réunion. Cette zone, séparée du parc machine, peut aussi faire office de showroom soit permanent soit temporaire, où présenter les différentes productions issues du laboratoire de fabrication. Les artistes sont de plus en plus nombreux à fréquenter les fablabs et à utiliser des machines à commande numérique pour créer leurs oeuvres. Si la superficie du lieu et les conditions de sécurité le permettent, le fablab pourra être utilisé comme espace d'exposition.

ESPACE HUB SOCIAL

C'est le **lieu de passage incontournable** pour les utilisateurs réguliers et ponctuels du tiers-lieu. Il peut regrouper différentes fonctions et donc être composé de différentes zones.

INFORMER
se renseigner
accueillir
ÉCHANGER SE REGROUPER

Flexibilité des usages

Zone de flux à la croisée des autres espaces du tiers-lieu, le hub social peut difficilement accueillir des usages requérant un environnement calme et de la confidentialité. Mais si sa superficie le permet, il peut être tout à fait adapté à l'accrochage d'une exposition ou à l'organisation d'une conférence, d'un rendez-vous culturel petite jauge en dehors des horaires traditionnels d'ouverture. Il est aussi un point de livraison idéal pour une AMAP ou pour l'installation d'un service de conciergerie d'entreprise. Un entrepreneur doit recevoir quelques minutes un client ou prestataire alors que cela n'était pas prévu à l'agenda, et il n'y a plus de salles de réunion disponible ? Avec deux chaises, une table et une cloison amovible, le rendez-vous pourra s'y improviser.

Les différentes zones

- Zone d'accueil pour les usagers.
- Zone de convivialité où attendre le début d'une activité, rejoindre un collaborateur...
- Un espace d'information sur la vie du lieu, ses activités, ses événements. Il peut permettre de diffuser des petites annonces comme des propositions de covoiturage, etc.

Accessibilité

Ouvert au public.

Ambiance

Dynamique, colorée, épurée.

Les équipements

banque d'accueil, fauteuil, présentoir, panneaux d'affichage, table basse, canapé, paperboard digital...



ESPACE COWORKING

Dans cet espace de travail partagé, **les travailleurs nomades, entrepreneurs, télétravailleurs, étudiants**, peuvent travailler seul ou collectivement, boire un café et se détendre, accueillir un client ou un prestataire. Des activités diverses qui impliquent l'agencement de différentes zones complémentaires.

Les équipements

Bureaux ergonomiques, fauteuils, chaises à roulettes, poufs, matériel multimédia, photocopieuse, phone box, connexion haut débit, armoires et rangements sécurisés, machine à café.



Les différentes zones

- Un bureau ouvert type open space pour travailler individuellement ou collectivement tout en favorisant la convivialité, l'échange, la synergie.
- Des bureaux individuels pour passer des appels téléphoniques sans déranger les autres coworkers, pour travailler sur des dossiers plus confidentiels ou demandant une concentration optimale.
- Une salle de réunion pour recevoir des collaborateurs, clients, prestataires, ou se retrouver entre coworkers à l'occasion de formations, activités proposées par le lieu.
- Une zone de détente où prendre un café, feuilleter un magazine peut faire partie intégrante de l'espace de coworking.

Accessibilité

Espace à l'accès réglementé (matériel onéreux et/ou dangereux).

Flexibilité des usages

Des cloisons transparentes et mobiles ainsi que du mobilier léger, par exemple sur roulettes, permettent de réorganiser facilement l'agencement des espaces et des postes de travail, en fonction des besoins professionnels des coworkers et de l'évolution de la fréquentation.

Ambiance

Conviviale, studieuse, confortable.

COLLABORER
travailler **SE FORMER**
S'INFORMER se réunir
se documenter

ESPACE DE VIE/SNACKING/REPAIR'CAFÉ

Espace commun à tous les utilisateurs d'un tiers-lieu, on doit s'y sentir comme à la maison.

SE RESTAURER
MÉDITER lire
se reposer ÉCHANGER

Les différentes zones

- Un coin bar et/ou cuisine avec les équipements essentiels pour permettre aux utilisateurs du lieu de réchauffer un repas, faire leur vaisselle, etc.
- Un lieu convivial pour manger et échanger avec les autres usagers.
- Un lieu évolutif et flexible, pour organiser des cours de cuisine ou mettre en place un atelier éphémère de réparation d'objets par exemple.

Les équipements

Kitchenette avec vaisselle et produits de base, grande table, chaise, fauteuils, canapé, table basse, claustra insonorisé...

Accessibilité

Ouvert aux usagers du tiers-lieu.

Flexibilité des usages

L'espace de vie doit toujours être accessible aux usagers du tiers-lieu qui voudraient se restaurer ou simplement faire une pause. En dehors des heures de repas, il est néanmoins possible de le transformer ponctuellement en salle de réunion ou en zone évolutive pour des sessions de partage de savoirs par exemple, si aucune autre n'est disponible, grâce à du mobilier léger ou modulable.

Ambiance

Conviviale, chaleureuse, cosy.



ESPACE EXTÉRIEUR/JARDIN PARTAGÉ

Terrasse, cour, jardin ou grand terrain selon la zone d'implantation du tiers-lieu, offre un **espace agréable et multifonction** à la belle saison.



Accessibilité

Ouvert tout public.

Les équipements

Tables, bancs, chaises longues, babyfoot, tennis de table, matériel de jardinage...

Les zones

- Un coin travail.
- Une zone pour déjeuner.
- Une zone consacrée à la détente.
- Un potager partagé en milieu rural ou périurbain.

Ambiance

Plein air.

Flexibilité des usages

Selon les heures, les espaces extérieurs recouvrent des fonctions très différentes. Ils sont des lieux polyvalents par excellence. En journée des entrepreneurs peuvent s'y installer avec un ordinateur portable pour travailler en solo ou à plusieurs sur un projet. Avec une grande table, la terrasse est un endroit privilégié pour déjeuner quand la météo le permet, ou organiser une réunion de résidents. Et avant de reprendre le chemin de son poste de travail on se délasse dans un transat ou on fait du sport quand le tiers-lieu possède un jardin. Les associations et usagers peuvent y organiser des ateliers participatifs de jardinage ou de bricolage. En dehors des horaires d'ouverture classiques du tiers-lieu, un espace extérieur assez grand peut accueillir un spectacle, une lecture ou une conférence, une soirée d'observation des étoiles... Tout est possible !

SE REPOSER
se restaurer TRAVAILLER
se détendre
DISCUTER
se rencontrer

ESPACE BIBLIOTHÈQUE/MÉDIATHÈQUE/TIERS-LIEU CULTUREL

Lorsqu'elle est pensée comme troisième lieu, une médiathèque peut être **le centre névralgique d'un espace partagé et collaboratif**. Même si le livre et plus généralement la culture restent au cœur de ses missions, elle peut accueillir des activités très diverses.

Flexibilité des usages

La multifonctionnalité est une des caractéristiques des **bibliothèques troisièmes lieux** et particulièrement en milieu rural. Les usages sont amenés à varier selon les horaires ou les jours de la semaine. Ces espaces culturels peuvent accueillir tour à tour, ou en même temps, un service public de proximité, un atelier de couture, un temps d'éveil musical, un concert... Cette grande flexibilité des usages implique de pouvoir modifier facilement le découpage et l'aménagement de l'espace. Du mobilier léger permettra de transformer une zone dédiée aux ateliers créatifs en espace adapté à une conférence. Des rayonnages sur roulettes, facilement déplaçables, pourront faire office de cloisons éphémères afin de délimiter des zones et favoriser la cohabitation entre différentes activités.

se documenter

CHERCHER se divertir

LIRE accéder à des services

SE RENCONTRER

Les zones

- Un coin calme dédié à la lecture.
- Une zone multimédia.
- Une zone de rencontre et de convivialité pouvant s'organiser autour d'un café.
- Une zone d'exposition.
- Une zone dédiée aux ateliers et loisirs créatifs.
- Une zone modulable mise à disposition d'autres activités et services.



Accessibilité

Tout public.

Les équipements

Borne dynamique, rayonnage, écran, affichage, signalétique, sièges, poufs, tables, mobilier léger ou sur roulettes.

Ambiance

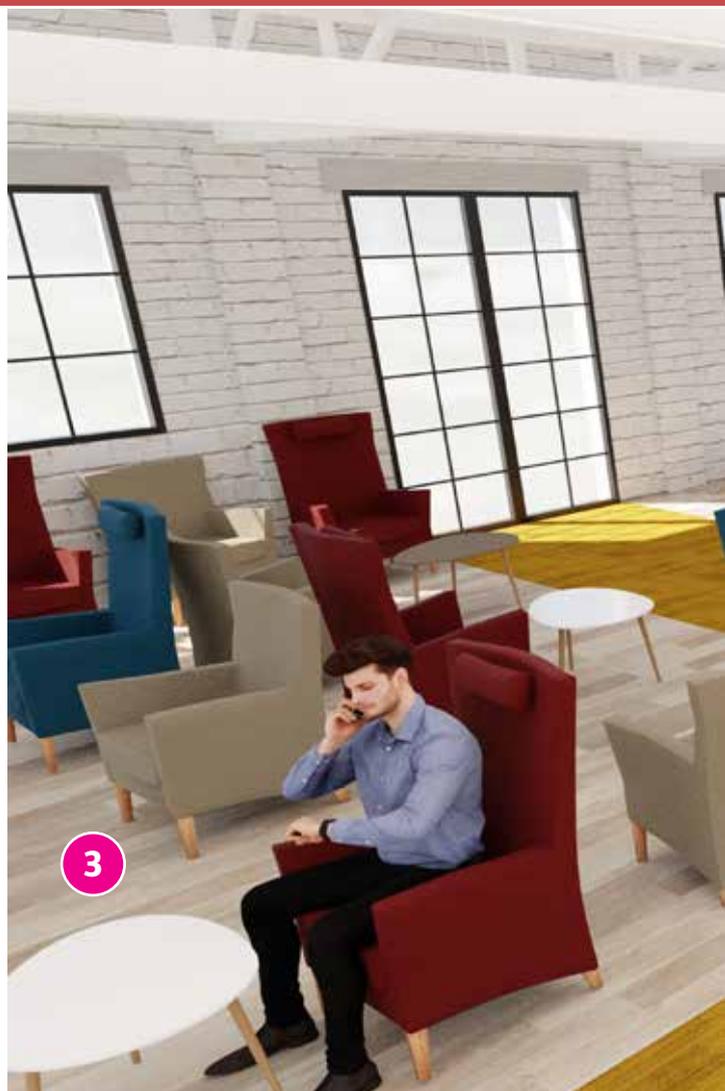
fun, colorée, stimulante.

Focus
sur un espace
de vie avec
coin snacking

Différentes ambiances
sont envisageables
selon l'identité de votre
tiers-lieu.

Exemple avec trois zones pouvant elles-mêmes
combiner différents usages :

- 1 Zone de restauration / snacking / travail sur table
- 2 Zone de convivialité/regroupement/détente
- 3 Zone d'activités individuelles / numériques





Dans les modélisations ci-contre, les différents espaces sont finement délimités. Les zones dédiées aux différents usages sont ainsi **distinctement identifiables** grâce à de larges bandes de circulation au sol. L'absence de cloisons à mi-hauteur permet de créer de la porosité entre les espaces sans les figer dans une fonction unique. De quoi **faciliter la réorganisation**, selon l'évolution de la fréquentation du tiers-lieu. Autour du marquage au sol, **plusieurs possibilités d'aménagement** sont alors envisageables. Dans la première modélisation, le style industriel est ainsi renforcé par le revêtement au sol et l'utilisation du métal, alors que dans le second exemple le bois et les couleurs chaudes créent une ambiance cosy. Pour un seul et même espace, les possibilités d'aménagement sont donc multiples et nécessitent une réflexion profonde pour **renforcer l'identité du lieu et répondre aux aspirations de ses utilisateurs**.

p. **64** La
boîte à outils



?

Review

Left

10%

Water

sh

La Scierie des valeurs

Objectif :

Trouver les valeurs communes pour fédérer les ambassadeurs autour d'un même projet.

Comment faire :



En 5 mn, chaque participant du groupe pilote inscrit sur des post-it les valeurs qu'il veut développer au travers du tiers-lieu.



En 2 mn, on regroupe les mêmes idées. Puis on en élimine la moitié.



Toutes les 30 secondes, on renouvelle cette opération. On garde/on ne garde pas.



Ne reste que 2 à 3 valeurs essentielles.

L'arbrifeste

Objectif :

Échanger, commenter, pour arriver à un socle commun définissant votre projet.

Comment faire :

Dessinez et complétez votre arbre. Notez les mots clés sur des post-it. Les positionner sur l'arbre.

2

Les principes viennent renforcer les valeurs.
Exemple : **l'entraide**

4

Les pratiques permettent d'exercer les souhaits.
Exemple : **le coworking**



1

Les valeurs, ce qui a été déterminé par la scierie des valeurs.
Exemple : **la solidarité**

3

Les souhaits, c'est à dire les attentes finales.
Exemple : **renforcer les liens sociaux sur le territoire.**

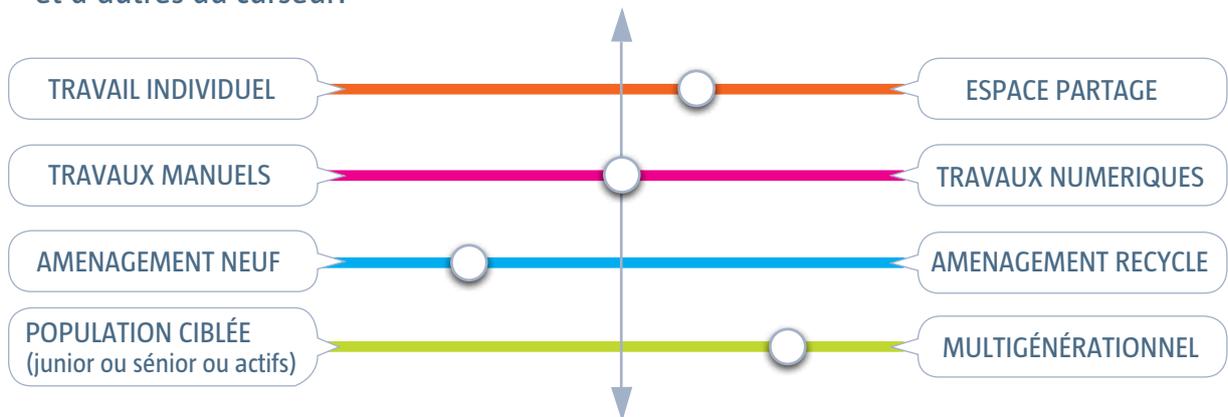
Donnez du sens à votre projet

Objectif :

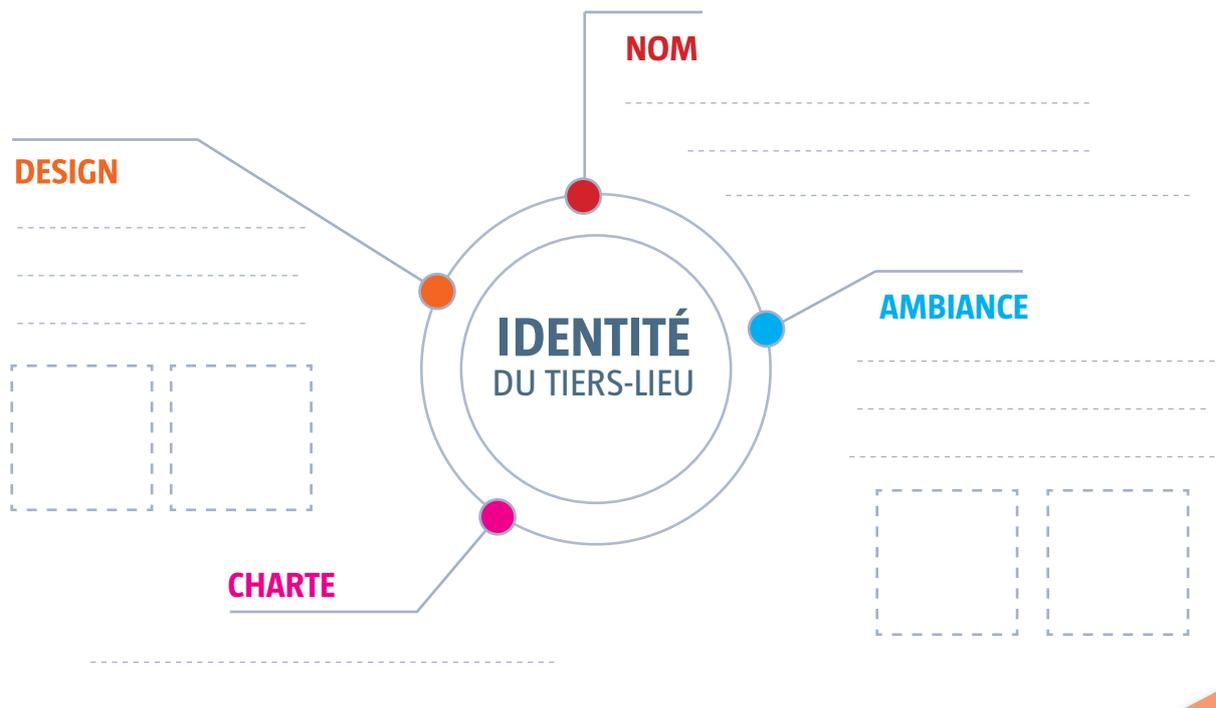
Déterminer l'identité du tiers-lieu.

Comment faire :

- 1/ A l'aide d'un curseur, positionnez les caractéristiques du tiers-lieu. La position médiane indiquant une mixité des 2 indicateurs situés de part et d'autre du curseur.



- 2/ Rassemblez maintenant les indicateurs qui ressortent et passez à l'étape suivante en complétant le graphique ci-dessous pour déterminer l'identité du tiers-lieu qui correspondra le mieux à votre projet.



**Recenser
les activités
& services**

Objectif :

Lister les différentes activités, matériels et services qui feront vivre votre tiers-lieu.

Comment faire :

Lors d'une séance de travail collectif, demandez aux participants d'entourer les activités matériels et services qui leur semblent judicieux de retenir. La liste n'est pas exhaustive. Si d'autres idées émergent, n'hésitez pas à les intégrer.

Activités à programmer

Atelier jardinage
 atelier bricolage
 atelier créatif
 consultation documents
 séminaire EXPOSITION concert CONFÉRENCE
 formation ATELIER NUMÉRIQUE
 CONCIERGERIE ACCÈS RESTAURATION, BAR vernissage
 activités sportives, loisirs, détente
 Atelier cuisine réparation d'objet

Mise à disposition de matériels & services

jeux de société
 ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE accès wifi jeux vidéo
 ACCÈS INTERNET photocopie SONORISATION
 ATELIER NUMÉRIQUE casier
 location de matériel

Composition du tiers-lieu

Objectif :

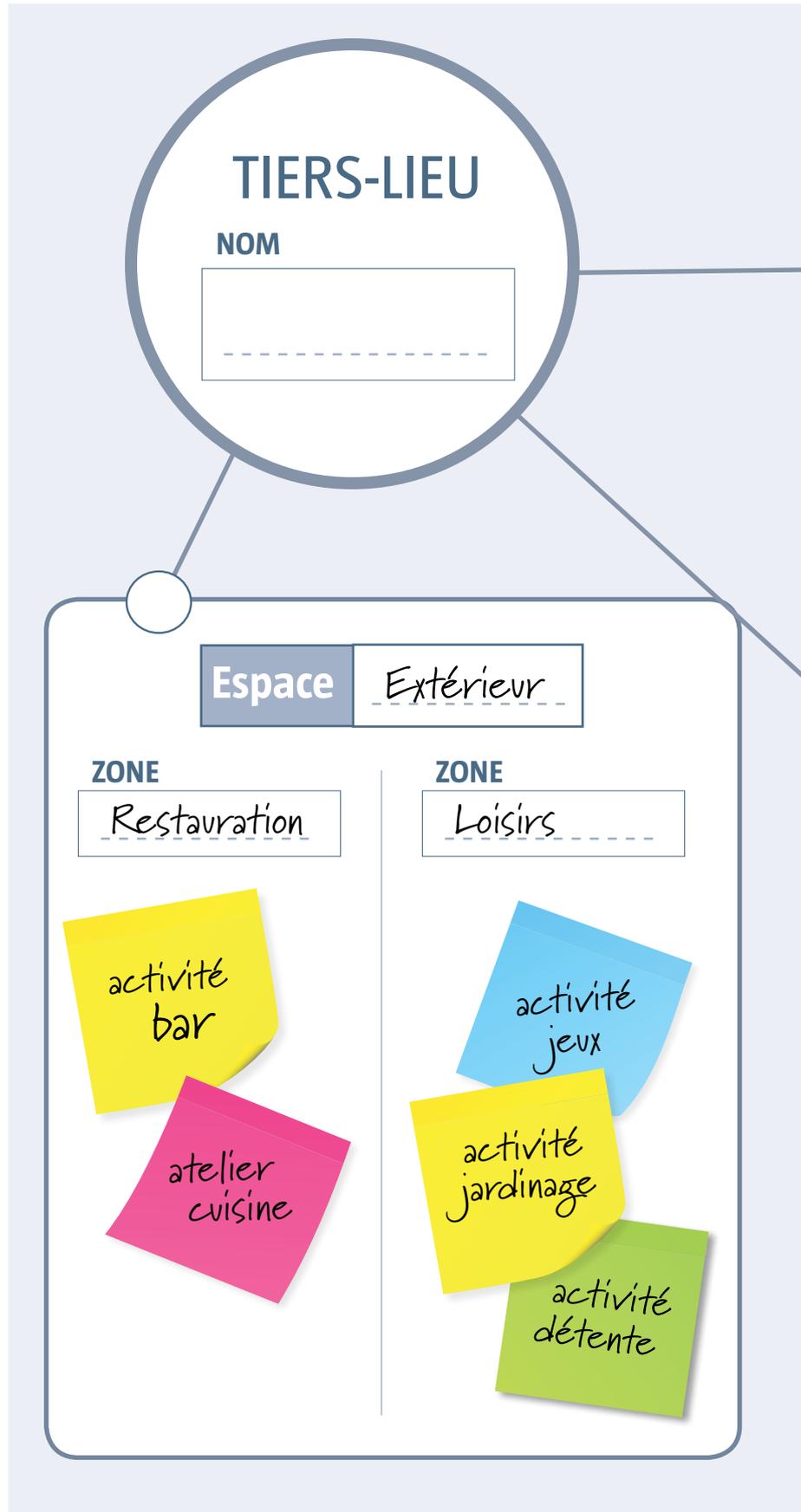
Créer votre tiers-lieu en déterminant les espaces qui le compose.

Comment faire :

Partir des activités recensées, les regrouper par affinité en zones. Puis regrouper les zones en espaces.

- ▶ Si vous utilisez le même matériel pour des activités différentes, pensez à les regrouper.
- ▶ Si vous avez trop d'activités, créez des zones différentes au sein d'un même espace.
- ▶ Suivant la taille de votre tiers-lieu, vous pouvez avoir une organisation plus ou moins complexe de tiers-lieu/activités à tiers-lieux/espaces/zones/activités.

EXEMPLE



Espace Médiathèque

ZONE

Spectacle

activité
conférence

activité
exposition

ZONE

Atelier

activité
créative

activité
bricolage

ZONE

Détente

activité
lecture

activité
restauration

Espace Coworking

activité
télétravail

activité
formation

activité
séminaire

Recenser les besoins/ressources humaines par espace

Après avoir déterminé vos espaces, pensez à recenser vos acquis et vos besoins en compétences et savoir-faire afin d'animer le tiers-lieu.

Ce dont j'ai besoin

LES SAVOIRS-FAIRE

LE NB DE PERSONNES

LE NIVEAU DE CONNAISSANCE

Novice -----> Confirmé
Novice -----> Confirmé
Novice -----> Confirmé

Les compétences dont je dispose

LES SAVOIRS-FAIRE

LE NB DE PERSONNES

LE NIVEAU DE CONNAISSANCE

Novice -----> Confirmé
Novice -----> Confirmé
Novice -----> Confirmé

Ce qui me manque

LES SAVOIRS-FAIRE

LE NB DE PERSONNES

LE NIVEAU DE CONNAISSANCE

Novice -----> Confirmé
Novice -----> Confirmé
Novice -----> Confirmé

Où chercher ?

Charte identitaire par espace

Un tiers-lieu peut être composé d'un ou plusieurs espaces comportant chacun une ou plusieurs activités.

Carte d'identité

NOM DE L'ESPACE :

ACTIVITÉS RETENUES :

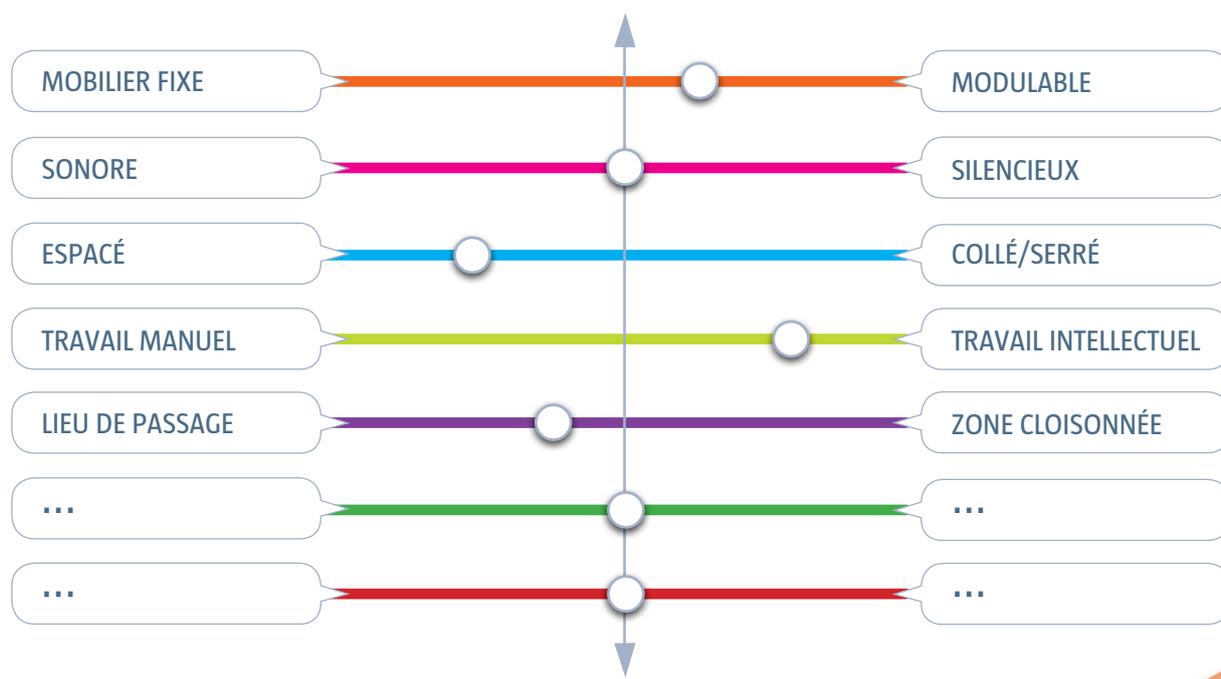
REGROUPEMENT EN ZONES :

ÉQUIPEMENTS :

Accessibilité

	OUI	NON	COMMENTAIRES
PRÉSENCE ANIMATEUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----
HORAIRE D'OUVERTURE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----
PAYANT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-----

Ambiance



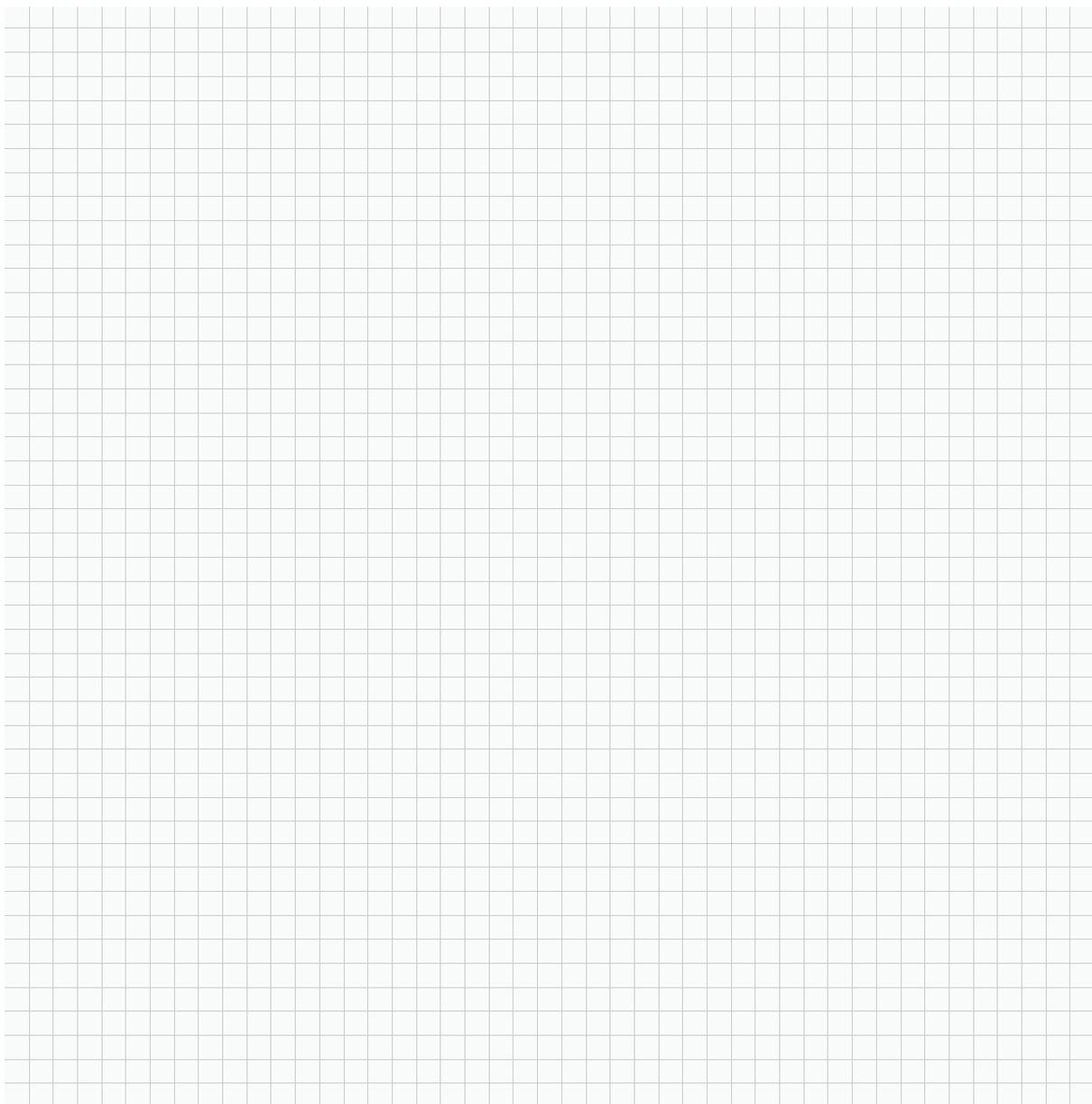
Plan par espace

Objectif :

Dessiner chaque espace pour constituer le plan de votre tiers-lieu.

Comment faire :

Pour chaque espace, indiquez les éléments qui ne peuvent pas être déplacés.



Porte



Fenêtre



Accès réseau



Cloison vitrée



Arrivée d'eau



Accès réservé



Cloison pleine



Prise électrique



Accès tout public

La gestion dans le temps

Objectif :

Assurer la pérennité du tiers-lieu.

Comment faire :

Préparez un pense (pas) bête à alimenter au fil du temps.

Le prévisionnel financier

LES RENTRÉES POTENTIELLES

LES SORTIES POTENTIELLES

La programmation des activités

ACTIVITÉS

JOURNALIÈRE

HEBDO

MENSUELLE

AUTRES

COMMENTAIRES

Les personnes adhérentes au projet

NOM

PRÉNOM

CONTACT

POTENTIEL

Le plan de communication

DATE PRÉVISIONNELLE

CIBLE

SUPPORT/MÉDIA

SUJET TRAITÉ

CONTACT





Conclusion

Si vous ne deviez retenir qu'un mot : **co-construction** ! Il ne peut pas y avoir de tiers-lieu vivant et pérenne sans une **dynamique ascendante et la mobilisation des acteurs de votre territoire**, chefs d'entreprises, associations, partenaires sociaux, têtes de réseaux culturels, habitants... Écoutez-les, imaginez ensemble le futur autour d'un projet porteur de sens et de valeurs communes. Un lieu partagé et collaboratif s'avérera un outil précieux pour **amorcer ou accélérer la transition sociale, économique et écologique dans votre bassin de vie**. Il réveillera les idées, créera du lien social et du réseau professionnel, favorisera l'épanouissement collectif et individuel tout en stimulant l'attractivité de votre commune, de votre agglomération ou de votre quartier.

Pas de tiers-lieu pérenne non plus sans **flexibilité**. Il doit être en capacité d'offrir les conditions d'accueil de nouvelles activités à court, moyen ou long terme. Il est probable en effet que vous ne puissiez pas intégrer dès l'ouverture du lieu l'ensemble des envies et des besoins qui auront été recensés. Par ailleurs ne perdez pas de vue qu'une fois en action, avec son large panel de savoirs et savoir-faire, « l'écosystème tiers-lieu » sera **générateur de nouvelles idées** qui viendront enrichir la proposition initiale et répondre à d'autres problématiques territoriales. Un tiers-lieu est un **projet évolutif** impliquant notamment une réelle souplesse dans la gestion des espaces. La modularité sera l'une des clés de sa réussite.

Dans ce contexte, le développement d'une **réflexion sur les aménagements** à mettre en œuvre apparaît comme incontournable. Gardez en tête que la flexibilité des espaces et la modularité des équipements constituent la clé des tiers-lieux les plus inspirants, en permettant à tous de **s'approprier ces lieux et d'initier de nouveaux usages**.

Inspirants, les tiers lieux le sont à double titre. Parce qu'ils portent en eux cette capacité à élargir le champ des possibles au service de tous, en initiant de nouveaux services et en répondant à des attentes qui ne trouvaient jusque-là pas d'écho. Et parce qu'ils cultivent aussi la singularité de stimuler des énergies que d'aucuns croyaient essoufflées, **en redonnant du sens au collectif**, au service de la dynamique de vos territoires quels qu'ils soient. Bref, ils constituent des atouts inspirants pour chacun d'entre vous en offrant **des perspectives de réponses aux enjeux d'aujourd'hui**.

Maintenant, à vous de jouer !

Bibliographie

Tiers-lieux

La Halle Tropisme : <http://illusion-macadam.coop/la-halle>
Tiers-lieu éducatif, Tournefeuille : <http://www.mairie-tournefeuille.fr/le-tiers-lieu-educatif>
Sew&Laine : <https://sewetlaine.com/>
La Halle de Clairac : <https://www.facebook.com/Tiers-lieu-La-Halle-De-Clairac-250591282357771/>
L'Usine tribu créative : <https://www.lusine-tribu.com/lusine-tribu-creative-medialab/>
Open Tourime Lab : <https://www.opentourismelab.com/>
Le Champ Commun : <https://lechampcommun.fr/>
Les Halles de la Cartoucherie : <http://halles-cartoucherie.fr/cosmopolis/>
Le Patio : <https://lepatiocoworking.fr/coliving/>
La Grand'Ourse : <https://www.lagrandourse.com/>
Les Usines : <https://lesusines.fr/>
A l'Ouest : <https://a-louest.org/>
L'Escalier : <https://lescalier87.org/a-propos/>
Le Mazier : <https://www.facebook.com/lemazier.bocagenumerique/>
CESAme : <https://www.cesame-marmande.com/le-projet-cesame/#prefiguration>
Cobalt : <https://www.cobaltpoitiers.fr/concept/#la-genese-du-projet>
Port@il : <https://tiers-lieux.famillesrurales.org/le-projet-portail>

Médias

<https://radiovassiviere.com/2019/05/la-difference-est-norme-grand-ramdam-des-tiers-lieux-2019/>
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/commune-dolus-oleron-lance-sa-zone-alimentation-durable-1462657.html>
https://www.lamontagne.fr/murat-15300/economie/une-etude-evalue-limpact-de-la-politique-menee-en-faveur-du-teletravail-sur-le-territoire_11141655/#refresh
https://www.lemonde.fr/emploi/article/2019/05/07/teletravail-une-formule-gagnante_5459384_1698637.html
<https://vivant-le-media.fr/tiers-lieu-agricole-marnes-79/>

Collectivités

Création d'un tiers-lieu à Saint Denis de Gastine : <http://st-denis-de-gastines.fr/index.php/decouvrir-et-bouger/economie/tiers-lieu/5-le-tiers-lieu>
Un tiers-lieu à Tarare : <http://www.ouestrhodanien.fr/tiers-lieu-de-tarare.html>
Le Département accompagne le développement de tiers-lieux en Haute-Garonne : <https://www.haute-garonne.fr/actualites/le-departement-accompagne-le-developpment-des-tiers-lieux-en-haute-garonne>
La Drôme, appel à projets "tiers-lieux et inclusion numérique" : <https://07-26.reseamednum.fr/wp-content/uploads/2019/01/APPEL-A-PROJET-CD26-TIERS-LIEU-INCLUSION-NUMERIQUE.pdf>
Nouvelle-Aquitaine, un tiers-lieu à moins de 20 km de chez vous : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/tiers-lieu-moins-20-mn-chez-vous.html>
Labellisation tiers-lieux Occitanie : <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Labellisation-Tiers-Lieux-Occitanie>
Hauts-de-France, soutien au développement des tiers-lieux numériques : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide692>
Les tiers-lieux en Ile de France, un phénomène en expansion : <https://www.iledefrance.fr/les-tiers-lieux-en-ile-de-france-un-phenomene-en-expansion>

Divers

Ocalia, catalyseur de transitions territoriales : <http://www.ocalia.fr/tiers-lieux/>
Radio en tiers-lieux : <https://rencontres.tierslieux.net/grand-ramdam/radio-en-tiers-lieux/>
Smart Use, Hackathon et aménagement d'un tiers-lieu : <https://www.smartuse.org/hackathon/>
Bulletin des Bibliothèques de France : http://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/fab-lab-en-bibliotheque_66269
"Faire confiance, ces lieux à l'avant-poste d'un nouveau projet de société", Samuel Roumeau, président de Ouishare : https://www.linkedin.com/pulse/faire-confiance-ces-lieux-%C3%A0-lavant-poste-dun-nouveau-projet-roumeau/?fbclid=IwAR3J02mDz9-QpDSIVMXXzqTpbmEEY3-gfBhzu40ojG2iVGOO_1vJ9vAn9xE
Coopérative Tiers-Lieux, Aménager votre espace : <https://coop.tierslieux.net/services/creer-un-tiers-lieu/amenager-votre-espace/>

Chez Manutan Collectivités,

**POUR AMÉNAGER VOTRE TIERS-LIEU,
NOUS PASSONS EN MODE PROJET...**



À VOTRE ÉCOUTE

Etude des besoins sur le terrain,
respect des normes en vigueur, devis
gratuit, complet et détaillé.

À VOS CÔTÉS

Proposition de produits, coloris, matériaux.
Nos designers/concepteurs réalisent des
plans et des simulations 3D.

POUR UN SUCCÈS GARANTI

Livraison, montage,
installation, mise en service
assurés et formation sur le
matériel si nécessaire.

Pour nous contacter

manutan-collectivites.fr

avotreservice@manutan-collectivites.fr

05 49 34 62 00

LE GUIDE

Dynamiser les territoires
par l'aménagement
des
TIERS-LIEUX

Présenté par
Manutan Collectivités

Déposé à l'INPI